

VILLE DE GRASSE

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU 14 AVRIL 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

OUVERTURE DE LA SEANCE A 14 H 30

Monsieur le Maire

Aujourd'hui, l'ordre du jour est particulièrement chargé puisque nous allons travailler sur les différents budgets, moment oh combien important de notre action municipale. Aussi je me dispenserai de faire le discours de politique générale dont les principaux axes seront évoqués à l'occasion de nos échanges tout au long de notre séance de travail. Néanmoins, je souhaite éclaircir une situation, qui, bien entendu, me préoccupe au plus haut point : celle relative à un de mes trois collaborateurs de Cabinet, Monsieur Mehdi Benchabane, à qui j'avais confié des missions de direction de mon cabinet. Comme vous le savez, Monsieur Benchabane est aujourd'hui concerné par une affaire qui est entre les mains de la Justice et il est important que l'enquête puisse aller jusqu'à son terme tout en respectant le droit fondamental de la présomption d'innocence. Quelle que soit la situation de mon collaborateur de cabinet, mes pensées vont d'abord vers celles et ceux qui ont subi des dommages qui fort heureusement ne sont que matériels. Je les assure, dans cette période compliquée, de mon soutien le plus complet. Dans l'attente du jugement, j'ai pris une mesure conservatoire qui éloigne temporairement de son poste de travail Monsieur Mehdi Benchabane. Une décision de justice sera rendue au mois de septembre, décision que je ne peux préjuger. Je ne souhaite pas communiquer sur une procédure en cours.

Merci pour votre attention.

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Monsieur Chems SALLAH arrivera en retard, je vous propose, si personne ne s'y oppose, de nommer Mademoiselle Mélanie ZARRILLO secrétaire de séance.

Monsieur EUZIERE y voyez-vous un inconvénient ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non, aucun.

Monsieur Jean Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

Je demande à Mélanie ZARRILLO de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès verbal du 17 février 2015.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant ce procès verbal ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant ce procès verbal ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

Ce procès verbal est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

Pour une parfaite information, la délibération N° 2015-91 Exporose – acceptation d'un mécénat - est retirée de l'ordre du jour. En effet, il apparaît au vu du contexte que l'opération peut juridiquement être qualifiée de « don » plutôt que de mécénat. Par ailleurs, en vertu de la délibération n°2014-49 en date du 24 avril 2014 et de l'article L2122-22 du CGCT, le Maire a la délégation du conseil municipal pour accepter les dons et legs. Ainsi, cette délibération n'est pas nécessaire. Néanmoins, une convention entre la ville et chaque donateur et un arrêté du Maire viendront entériner les dons consentis à la commune.

La délibération N° 2015-93 Tarification des insertions publicitaires dans le Kiosque et hors-série est retirée de l'ordre du jour en attente d'un complément d'instruction par l'administration. Nous en avons débattu dans la conférence des présidents où vous avez attiré mon attention sur ces questions de régie et de T.V.A. Je vous remercie de cette contribution qui nous permet d'avancer positivement et de rendre plus sécurisée cette future délibération. J'ai souhaité, au regard du travail de groupe effectué, retirer cette délibération temporairement, le temps que les services juridiques et le trésor public puissent me sécuriser sur cette question.

La délibération 2015-63 Autorisations de programme – révisions : le délibéré a été complété.

Délibération 2015-64 Subventions aux associations – Exercice budgétaire 2015.

Dans le tableau : secteur tourisme, colonne du milieu, deux montants ont été modifiés en rouge. Ce document se trouve dans votre pochette et ne modifie en rien le montant des subventions allouées.

Annexe 2015-92 Organisation de la semaine Toscane, page 2/5,

3.2 Engagements de la Ville de Grasse

1. Généralités

Il faut supprimer la phrase « cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit ».

Une version corrigée a été distribuée aux présidents de groupe d'opposition.

Merci de noter notre prochaine date de Conseil Municipal qui se tiendra le mardi 30 juin à 14 h 30.

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2014 de Madame la Trésorière Principale, document qui est le reflet du compte administratif 2014.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Abstention du groupe de Monsieur DEGIOANNI. Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent à l'exception de Monsieur Franck BARBEY.
Cette délibération est adoptée à la majorité.

<p>BUDGET PRINCIPAL Compte de Gestion 2014</p>
--

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Il s'agit de valider par le vote de conseil municipal l'exactitude des comptes de Madame la Trésorière Principale de Grasse en ce qui concerne l'ensemble des opérations comptables effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014.

Ce qui signifie approuver l'exactitude arithmétique des comptes, mais en aucun cas la pertinence des dépenses engagées.

Nous votons donc cette approbation du Compte de gestion portant sur le BP 2014, comme nous voterons, pour les mêmes raisons, les comptes de gestion du service de distribution de l'eau, du service de l'assainissement, du SPANC, des pompes funèbres et du cinéma Studio.

Monsieur le Maire

Le résultat 2014 de la section de fonctionnement est de 2 235 037,18 euros, qui cumulé avec le résultat reporté de 2013 s'établit à 2 706 404,04 euros. En investissement le résultat 2014 est de 641 448,22 euros, qui cumulé avec les restes à réaliser 2014, avec le résultat reporté de 2013, fait apparaître un besoin de financement de 2 149 274,09 euros.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur EUZIERE pour votre déclaration. Je souhaite apporter quelques précisions.

Monsieur Paul EUZIERE

Excusez-moi, mais j'ai oublié, le tableau du personnel de ce Compte-Administratif 2014 continue de mentionner un poste pourvu de Directeur ou Directrice des Services Techniques. Or, à notre connaissance, il n'y a pas eu de nomination de DGST. Lors du dernier Conseil Municipal du 17 février dernier, nous avons attiré votre attention sur cette anomalie en vous demandant de normaliser cette situation qui est, à tout point de vue, anormale. Le C.A est le reflet d'une gestion qui tourne le dos au besoin de notre ville et des grassois et cette gestion est de plus en plus inquiétante, tant au plan des projets qu'en matière financière. J'ajoute que si la situation financière est si catastrophique, la responsabilité en incombe à la seule gestion municipale puisque les diminutions des dotations de l'Etat et les pénalités de la Loi SRU n'interviendront qu'en 2015. Elles n'ont donc pas impactées ni le budget 2014, ni le C.A 2014 sur lequel notre groupe vote négativement.

Monsieur le Maire

Effectivement, ce n'est pas moi qui ait préparé ce budget 2014. Il a été mené pendant les trois premiers mois de l'exercice 2014 par mon prédécesseur Jean-Pierre LELEUX. Lorsque l'on a des investissements engagés sur un exercice on ne peut pas en cours de mandat changer ces investissements qui sont prévus, votés. Je sais que vous ne les avez pas votés. Pendant l'exercice 2014, nous avons réussi à maintenir un niveau d'épargne de 4 millions d'euros, là où nous avons dû trouver des solutions pour pouvoir diminuer le fonctionnement de la municipalité. Avec les efforts qui ont été les nôtres, nous avons souhaité démontrer ainsi la volonté de désendettement de la ville. En ce qui concerne le poste de DGST, Monsieur Jean-Yves SAPPE l'a occupé jusqu'en juin 2014. C'est pour cela que vous voyez cette situation apparaître. Nous devons passer ces questions en commission technique et dans les prochaines discussions. Je souhaite corriger ce que vous venez de dire : « la baisse des crédits de l'Etat de la DGF, des emprunts structurés, des emprunts toxiques, les pénalités de la Loi SRU n'impactent en rien l'exercice », c'est faux. La baisse de la DGF de l'Etat, vous l'avez constatée, est de 500 000 € pour l'exercice que nous venons de clôturer. Dans ces situations de difficulté économique, ce n'est pas rare que la DGF baisse d'un demi-million d'euros. Sur les questions de la dette, vous avez raison de dire que cela est préoccupant et important pour la ville de Grasse. Mais il ne faut pas mélanger les questions de l'EPFR sur ces questions de dette puisqu'il s'agit là d'un rachat de foncier sur le PRU et non pas d'une dette proprement dite de la ville de Grasse mais d'un portage immobilier. Notre position est d'aller dans le chemin du désendettement et vous le constaterez dans le budget qui sera soumis au vote dans quelques instants. La question des emprunts structurés est une question préoccupante. Je voudrais souligner votre hauteur de vue lorsque vous avez accepté et voté pour que nous puissions, suite au travail que j'ai mené avec Monsieur le médiateur de la République, avec la banque DEPFA, avec mon Adjoint aux Finances, André MASSON, désensibiliser les emprunts de DEPFA. Vous étiez tous, à l'exception de Monsieur DE FONTMICHEL, favorables au vote de cette sortie de l'emprunt structuré. La nouvelle actualité nous donne raison et nous avons besoin de sortir de ces questions d'emprunts structurés. C'est une nécessité absolue pour la ville de Grasse. Il nous reste un large chantier à mener avec la SFIL, cette ancienne banque qui était DEXIA. Nous sommes soutenus par l'Etat, par la Direction Générale des Finances Publiques et je pense que le travail sera immense en la matière.

Sur les points complémentaires que vous me demandiez sur le tableau des effectifs, les 8 postes correspondent au différentiel des postes ouverts et pourvus. Mais je veillerai à ce que Monsieur DECKMYN vous adresse une note complémentaire. Ce ne sont pas des postes de Cabinet.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je souhaite revenir sur ce qui s'est passé lors du dernier Conseil Municipal. J'avais posé une question simple. Quelle est la capacité de remboursement de la ville de Grasse ?

Vous nous avez communiqué 22 ans. J'ai exprimé un certain étonnement, tout simplement parce que j'avais en tête un article du Kiosque, daté de décembre 2013, qui indiquait que la capacité de remboursement de la ville de Grasse était de 12 ans. Vous expliquiez alors qu'en réalité afin de pouvoir comparer les deux chiffres, il fallait non pas parler de 22 ans mais de 18 ans. Donc, on est d'accord pour dire que la capacité de remboursement de la ville de Grasse, c'est bien de 22 ans. On ne voit pas pourquoi on n'intègre pas le partenariat public privé. Pour pouvoir comparer les deux chiffres, il fallait prendre 18 ans plutôt que 12. Comme vous m'avez affirmé que je me trompais et que je n'avais pas l'article sous les yeux, j'ai attendu de trouver cet article que j'ai ici. Cet article a été édité 4 mois avant votre élection par le groupe de la Majorité Municipale. Le titre de cet article est « la réalité des chiffres ». La conclusion est sans appel, voilà l'implacable « réalité des chiffres ». La meilleure preuve de la maîtrise de la dette est que notre capacité de remboursement est inférieure à 12 ans. Donc 4 mois avant votre élection, le groupe de la Majorité Municipale de l'époque, dont un grand nombre de personnes ici présentes faisait partie, nous annonçait que tout allait bien. Un an après votre élection, je vous cite, il y a quelques minutes, le niveau de la dette est inquiétant et nous sommes passés de 12 ans à 18 ans. Ce qui veut dire qu'entre ces deux déclarations 4 mois avant votre élection et 1an après, il y a une majoration de la capacité de remboursement de 50 %. Comment expliquez-vous cela ?

Monsieur le Maire

Je vais vous redire ce que je vous ai dit au dernier Conseil Municipal. De plus, j'ai répondu par écrit à Monsieur EUZIERE sur cette question. Le niveau est de 18 ans et Monsieur EUZIERE m'avait demandé que l'on regarde aussi avec le PPP. Je rejoins son analyse en disant que l'on ne peut pas désolidariser les choses en disant le PPP n'est pas une dette mais c'est une forme de dette et on doit dans la comptabilité analytique et globale intégrer cela. Monsieur EUZIERE je vous ai écrit et Monsieur CASSARINI vous parlerez avec votre président de groupe. La réponse est 18 ans hors PPP et 19 en intégrant le PPP. Monsieur EUZIERE a dû recevoir cette correspondance suite à vos interventions. Je souhaite clôturer cela, je n'ai pas écrit 4 mois avant mon élection comme vous le soulignez.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est 18 ans ou 22 ans.

Monsieur le Maire

18 ans.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous venez de dire 19 ans.

Monsieur le Maire

18 ans de remboursement hors PPP et 19 ans en incluant le PPP.

Monsieur Stéphane CASSARINI

La dernière fois vous avez dit 22.

Monsieur le Maire

Vous avez une correspondance qui répond à toutes ces questions dans les mains de votre président de groupe.

Monsieur Stéphane CASSARINI

La dernière fois vous n'avez pas souhaité répondre aux questions que je posais, en annonçant que le chiffre que j'annonçais était faux. Je retrouve l'article dans le Kiosque, vous m'expliquez que vous allez m'adresser une note qui ne m'a jamais été adressée. Je regrette que ce que vous avancez ne soit pas suivi d'effet.

Monsieur le Maire

Je ne vous laisserai pas dire cela Monsieur CASSARINI.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je n'ai pas reçu la note. Vous avez peut être écrit à Monsieur EUZIERE mais Monsieur EUZIERE ce n'est pas moi. De plus vous ne répondez pas à la question. Quatre mois avant votre élection le groupe majoritaire indique que tout va bien et que la dette est maîtrisée. C'est écrit dans Kiosque et aujourd'hui, un an après, nous sommes à 18 ans, voire 22 ans. J'ai bien intégré l'information entre 18 et 22 ans, en revanche je n'ai toujours pas la réponse à la question que j'ai posée. Comment expliquez-vous que 4 mois avant votre élection la majorité municipale indique une capacité de remboursement de 12 ans, édite un article « la réalité des chiffres la preuve que la dette est maîtrisée » et un an après votre élection vous indiquez que le niveau de la dette est inquiétant. Que s'est-il passé entre cet article de décembre 2013 et aujourd'hui où nous votons le budget ? Que s'est-il passé ? C'était ma première question et je vois que je n'ai pas de réponse. Je m'adresserai à Monsieur EUZIERE ou je ne sais pas qui pour avoir votre réponse. J'espère avoir plus de succès avec cette question. Aujourd'hui vous nous présentez un budget. Le problème c'est que vous nous avez menti sur le fait que la ville avait intégré le réseau d'alerte. Lorsque je dis que vous avez menti c'est que vous ne nous avez pas tenu informé. C'est donc un mensonge par omission. Lorsque vous avez été élu, vous avez fait un grand nombre de déclarations dont certaines étaient intéressantes. Vous aviez expliqué à l'opposition que nous aurions accès à tous les documents, à toutes les informations, à toutes les pièces. Vous nous aviez annoncé une Mairie transparente. On se rend compte que vous étiez détenteur d'une information capitale. Vous avez mené le débat d'orientation budgétaire sans même faire mention de cette information. Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi ?

Monsieur le Maire

Je vous laisserai dire beaucoup de choses mais certainement pas que je vous ai menti. Je vais vous rappeler le poids des mots. Lorsque l'on traite quelqu'un de menteur c'est grave.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je ne vous ai pas traité de menteur, j'ai dit que vous avez menti.

Monsieur le Maire

Je vais laisser la parole à Monsieur EUZIERE et je vous renverrai discuter avec Monsieur EUZIERE sur ces questions. Je vais cependant vous répondre car je ne peux pas laisser dire tout et n'importe quoi. Avant de recadrer vos propos je laisse la parole à Monsieur EUZIERE.

Monsieur Paul EUZIERE

Je vais redire ce que j'ai dit en commission des finances. J'avais regretté l'absence de ratios et d'éléments financiers dans le document d'orientation budgétaire. J'ai dit qu'un certain nombre d'éléments dans le document de préparation budgétaire et de ce compte administratif, toute une série d'éléments chiffrés nous ont été donnés avec des comparatifs qui permettent la bonne préparation des interventions, même si parfois nous avons besoin

d'explications. Lorsque je me suis aperçu de cette absence de données chiffrées, je vous ai écrit en vous demandant le point sur 4 ratios qui justifient la mise dans les réseaux d'alerte de la commune. Vous m'avez répondu de manière très précise. Les chiffres que vous nous donnez sont importants pour moi, pour notre groupe et pour tous les grassois. Non seulement je ne les ai pas tenus secrets mais je les ai portés à la connaissance de tous les grassois dans la dernière tribune du groupe « Grasse à Tous Ensemble et Autrement » du Kiosque de ce mois-ci. C'est du domaine public. D'ailleurs, dans sa lettre de réponse, Monsieur le Maire confirme que ce que nous avons dit ne relève ni d'élucubration ni de propos de campagne électorale et je cite votre réponse. Cela est le premier point. Le deuxième point c'est que vous venez de dire Monsieur le Maire que le désendettement représentait 18 ou 19 annuités avec le PPP. Non c'est 18 ou 22. C'est ce que vous avez dit au dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire

Je vous remercie beaucoup Monsieur EUZIERE de dire que tous les éléments sont en votre possession et que vous les mettez dans Kiosque. Mais je n'accepte pas d'entendre dire que j'ai menti. Lorsque l'on me pose une question je n'ai rien à cacher et je souhaite une transparence totale. Il y a des situations et des chiffres difficiles et je les partage avec votre président de groupe, Monsieur CASSARINI, sans réserve, sans limite et je pense que Paul EUZIERE le reconnaît parce que c'est la vérité. Jamais dans une préparation budgétaire on a eu autant de chiffres, de partage d'information, de travail des services des finances et je salue Monsieur Johann LUBATTI pour le travail qui a été mené sur la plus grande transparence et clarté sur tous les chiffres. Je n'ai rien à cacher, tout est transmis à votre président de groupe. Pour la question du réseau d'alerte, j'ai écrit à Monsieur EUZIERE dans la même correspondance. Et puis pour la question des 22 ans et des 18 ans je vous confirme que nous sommes à 18 ans de remboursement hors PPP et 19 ans en intégrant le PPP. Dans la déclaration que vous avez extraite du Procès verbal du Conseil Municipal, je pense que j'ai rectifié ce chiffre dans les lignes ou les paragraphes qui ont suivi et si ce n'est pas le cas, je m'en excuse. Monsieur CASSARINI gardez-vous de me traiter de menteur ou de dire que j'ai menti. Ce n'est pas le cas et votre président vient de le confirmer. Tous les éléments nécessaires à ce travail, dans la bonne approche que nous devons avoir pour conduire les affaires de la ville, sont transmis.

Je sors et je laisse Monsieur WESTRELIN, 1^{er} Adjoint, passer au vote de ce Compte Administratif 2014.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN votent contre.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

BUDGET PRINCIPAL
Compte Administratif 2014

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Ce Compte Administratif 2014 porte sur un Budget Primitif présenté et voté par M. Leleux et son équipe.

C'est lui qui l'a fait voter.

Il porte donc la responsabilité de son application pendant les trois premiers mois 2014, soit un quart de l'année.

Pour les trois autres quarts de l'année -neuf mois- vous l'avez appliqué, sans le modifier sur l'essentiel. Il est donc aussi de votre responsabilité.

Comme nous l'avons souligné lors du débat d'Orientation Budgétaire, le 17 février dernier, **la dette de la Ville a été considérablement accrue entre le Compte Administratif 2013 et ce Compte Administratif 2014.**

On est passé de 80,8 millions d'€ (CA 2013) à 84,6 millions d'€ (CA 2014) auxquels il faut ajouter les dettes dues au contrat de Partenariat Public Privé d'Eclairage qu'il faut aussi rembourser : 4,07 millions d'€ pour 2014 et 2,1 millions pour 2015. Soit un total de **90,72 millions d'€.**

L'encours réel de la dette est celui là.

Je n'y intègre pas **la bombe à retardement que constituent les multiples portages financiers** -c'est-à-dire, en fait, des avances- que nous a consenties l'EPFR pour diverses opérations aléatoires et qu'il faut rembourser au bout de 5 ans.

Avec ces portages financiers, nous dépassons nettement les 100 millions d'€ de dettes.

L'endettement qui résulte des choix de votre prédécesseur est énorme puisque **le désendettement représente aujourd'hui (en intégrant les emprunts liés au PPP) 22 années.**

Je rappelle que pour la dette d'une collectivité la ligne rouge à ne pas franchir est fixée à 15 années par la Cour des Comptes.

Vous faites état d'une « épargne brute » de 4 595 000 € en 2014 (p.2 du document de présentation).

Mais il faudrait aussi indiquer le montant de « l'épargne nette » -c'est-à-dire intégrant le remboursement en capital de la dette.

En tout état de cause, les remboursements d'emprunts et annuités ont représenté : 7 361 000 € (1 415 000 € + 5 946 000 €. cf p. 14).

Les seuls intérêts des emprunts contractés (chapitre 661) représentaient 2 912 817 € au CA 2013.

Ils représentent 3 210 808 € au CA 2014.

Vous les évaluez à 3 869 157 € en 2015.

A cette hauteur et telle qu'elle est structurée, la dette grasse conduit donc à ce que toute nouvelle réalisation aggrave encore un endettement qui est faramineux.

A quoi correspond cet endettement record ?

Evidemment, pour partie, à des **emprunts toxiques** qui représentent 18 187 781 € soit **21,49 % du total de la dette et font s'envoler les intérêts.**

Mais cet endettement record correspond aussi, à des emprunts pour **des investissements très coûteux, mal réfléchis, inadaptés, contestables et contestés.**

La seule opération « Grande médiathèque » au Rouachier dont on n'a pas encore posé la première pierre, dont ses brillants concepteurs n'avaient pas prévu les **plus de 800 000 € de fouilles archéologiques** pourtant obligatoires en secteur sauvegardé, a coûté en 2014 au budget de la Ville : 3 382 000 € + 116 000 € de travaux pour le passage -qui d'ailleurs n'est pas conforme pour le passage de certains véhicules de pompiers. **Soit 3 382 116 €.**

3,4 millions d'€ sur un total de 12 millions € dépensés en investissement en 2014.

Plus du quart des dépenses globales d'investissements pour « la grande médiathèque » dont, je le répète la première pierre n'a pas encore été posée !

Il faut y ajouter cette autre dépense de **1 050 000 €** pour « l'opération **Hangars** dans le quartier de la Gare » tout aussi inadaptée puisqu'elle a consisté à supprimer une micro zone d'activité économique artisanale et culturelle au bas de l'avenue Pierre Sépard, à en chasser les propriétaires et locataires pour la remplacer par une opération immobilière privée qui va venir encore densifier l'habitat et multiplier les problèmes notamment de circulation.

Pour bien mesurer ce que tout cela signifie, je crois qu'il convient de **mettre en parallèle les dépenses effectuées dans d'autres secteurs.**

Par exemple, le **montant total des travaux effectués dans les 23 écoles maternelles et élémentaires** de Grasse : **924 000 €**, ceux des **crèches** : **99 000 €** ou bien les sommes affectées aux **travaux de voirie** : **1 180 000 €**, ou bien encore les crédits reportés (« restes à réaliser ») consacrés à la réfection de ce joyau de notre patrimoine qu'est **la Cathédrale de Grasse** : **80 000 €** !

Je rappelle à ce sujet que le conseil municipal de Grasse a voté lors du conseil municipal du 28 juin 2012 -il y a bientôt 3 ans- un montant de travaux de 4 138 000 € à répartir sur 10 ans.

J'avais souligné à ce moment là que l'annonce nous satisfaisait mais qu'il y manquait un calendrier.

Trois après, les crédits d'étude sont imputés dans ce CA 2015 aux « restes à réaliser ». C'est-à-dire renvoyés à plus tard...

Au titre du **personnel**, je relève que la Ville comptait 91 emplois dans **la filière police municipale** au CA 2013 (31/12/13) et qu'à ce CA 2014, elle en compte 74.

Soit 17 employés de moins dans la police municipale.

Par contre, nous souhaiterions savoir à quoi correspondent **les 6 emplois de « chargés de mission »** figurant à ce CA (p.88).

S'agit-il d'emplois de cabinet ou bien d'emplois entrant dans le personnel administratif ou technique de la Ville?

Nous souhaitons que la nature, le coût et le cadre réglementaire de ces postes nous soient précisés avec les arrêtés de nomination correspondant.

Le tableau du personnel de ce CA 2014 continue de mentionner un poste pourvu de Directeur/trice Général(e) des Services Techniques (DGST). Or à notre connaissance, il n'y a pas eu de nomination de DGST.

Lors du conseil municipal du 17 février dernier, nous avons attiré votre attention sur cette anomalie en vous demandant de normaliser cette **situation qui est à tous points de vue anormale.**

Où en est-on ?

Ce CA 2014 est le reflet d'une gestion qui tourne le dos aux besoins de notre ville et des Grassois.

Cette gestion est de plus en plus inquiétante tant au plan des projets qu'en matière financière.

J'ajoute, et je terminerai par là, que si cette situation financière est si catastrophique, **la responsabilité en incombe totalement à la seule gestion municipale** puisque les diminutions de dotations de l'Etat et les pénalités de la loi SRU n'interviendront qu'en 2015.

Elles ont donc ni impacté le Budget 2014 ni ce CA 2014.

Pour toutes ces raisons, notre groupe vote contre ce CA 2014.

2015 - 40 BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Maire

Le résultat de fonctionnement est conditionné par l'addition du résultat de fonctionnement reporté de 2013, (471 366,86 euros) et le résultat comptable dégagé par les seules opérations de l'exercice 2014 : (2 235 037,18 euros), soit un total à affecter de 2 706 404,04 euros. En application de l'instruction M14 le résultat à affecter doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Il est donc proposé d'affecter 2 149 274,09 euros en investissement pour couvrir le besoin de financement au compte 1068, le solde soit 557 129,95 euros est reporté au compte 002 excédent de fonctionnement capitalisé.

Monsieur Paul EUZIERE

Juste pour dire que notre groupe s'abstient.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

2015 - 41 VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2015

Monsieur le Maire

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, chaque année, avant le 15 avril, les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation. Compte tenu des recettes nécessaires à l'équilibre du budget 2015, je vous propose les taux d'imposition ménages suivants :

- Taxe d'habitation : 18,90 %
- Taxe foncier bâti : 19,45 %
- Taxe foncier non bâti : 14,70 %.

Il est important de dire que, dans la contrainte et dans les baisses des dotations de l'Etat, nous avons souhaité pour cet exercice 2015 tenir les engagements qui étaient les nôtres, à savoir une fiscalité stable et je pense que c'est l'élément majeur de notre journée.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Sur cette résolution le groupe Front National s'abstiendra, non pas pour le fait que nous soyons contre. Maintenir les taux de fiscalité, je dirai que je vous en félicite Monsieur le Maire. On constate, depuis deux jours, que la plupart des villes de France augmente ces taux. Nous pensons qu'ils exploseront à partir de l'année prochaine et jusqu'à la fin de votre mandat. Nous nous abstenons pour le fait qu'ils sont déjà très élevés et que chaque jour des grasseois nous interpellent à ce sujet, car les taxes sont très élevées dans cette ville.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Merci pour vos interventions. Je voudrais vous dire que c'est un effort immense que nous avons fait, là où toutes les collectivités ont augmenté leurs taux afin de pouvoir équilibrer leur budget. Cette année 2015 est difficile et nous avons souhaité approcher les choses différemment. Je le développerai dans la délibération suivante sur le budget en ayant de la contrainte dans la réduction du train de vie de la Mairie. Notre angle politique est de dire que la fiscalité est lourde et que nous ne sommes pas là pour pouvoir régler les problèmes en augmentant les taux mais qu'il faut revoir les choses pour nos concitoyens.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Nos taux sont dans les taux moyens de la strate démographique. Nous faisons mieux lorsque l'on prend le foncier bâti. Nous sommes à 19.45 % alors que le taux moyen de la strate est à 22.44 %. Il faut reconnaître l'effort fiscal et le saluer.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je m'amuse beaucoup à vous écouter. Il aurait été facile d'augmenter les impôts, nous faisons un effort immense, nous sommes exemplaires. La pression fiscale à Grasse est excessivement élevée. Alors peut-être que dans d'autres communes ils ont augmenté les impôts mais peut-être que dans ces communes, la fiscalité n'est peut-être pas aussi élevée qu'à Grasse. Je ne pense pas qu'il aurait été facile d'augmenter la fiscalité en tout cas les Grassois n'auraient pas trouvé cela facile. La fiscalité à Grasse est trop élevée alors le rêve aurait été de baisser, mais cela n'est peut-être pas possible, mais de là à expliquer que c'est merveilleux, mais peut-être qu'avec une meilleure gestion nous n'en serions pas là.

Monsieur le Maire

Effectivement c'est un effort immense que de tenir cette fiscalité dans ce contexte national. Je dis que c'est une satisfaction que d'avoir pu juguler le fonctionnement pour pouvoir maintenir ces taux de fiscalité.

Monsieur Paul EUZIERE

Effectivement, lorsque la Loi de Finance augmente les bases, je m'insurge et je le dénonce aujourd'hui comme je l'ai fait hier avec l'ancienne majorité, c'est le même mécanisme. Ce n'est pas nouveau.

Monsieur le Maire

Je dénonce la même chose Monsieur EUZIERE. Lorsque le gouvernement augmente ses bases, je condamne publiquement cette approche là.

Monsieur Jean-François LAPORTE

Juste une remarque côté humain. Monsieur le Maire, vous avez dit tout à l'heure à Monsieur CASSARINI que vous ne supportiez pas qu'on vous dise que vous ayez menti. Moi je ne supporte pas « je m'amuse beaucoup à vous écouter » lorsque l'on voit ce que souffrent les Français et les Grassois aujourd'hui. Je crois qu'il y a des limites à ne pas dépasser Monsieur CASSARINI.

Monsieur le Maire

Je rejoins vos propos. Nous ne sommes pas là pour nous amuser Monsieur CASSARINI mais pour travailler.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je suis tout à fait d'accord avec vous Monsieur LAPORTE mais je pense que si effort il y a, il est du côté des contribuables.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

**VOTE DES TAUX
DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2015**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Le maintien aux taux précédents des taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation ne signifie pas pour le contribuable grassois un maintien des impôts au niveau de la dernière feuille que nos concitoyens ont reçue.

En effet, par le simple jeu des bases d'imposition votées dans le cadre de la loi de finances, leur feuille d'impôts s'alourdira.

Pour maintenir au même niveau les impôts que ce que nous avons payé en 2014, il faudrait donc diminuer ces taux notamment ceux de la Taxe d'Habitation et du Foncier bâti qui sont particulièrement élevés à Grasse.

Monsieur le Maire

Si tous les Conseils Municipaux sont importants celui-ci l'est d'autant plus car nous sommes réunis cette après-midi pour établir et voter le budget de la ville de Grasse pour l'année à venir. Dans un contexte financier particulièrement tendu, chacun de vous mesure l'importance que revêt le vote de ce budget. Les Grassois formulent des inquiétudes légitimes et nous devons, en tant qu'élus, prendre nos responsabilités et garantir aux habitants de notre cité une gestion rigoureuse, saine, comptable de chaque denier public. Ainsi dans l'élaboration de ce budget, j'ai souhaité mettre tout en œuvre, en toute transparence, afin que ce budget primitif soit un budget primitif de rupture. Transparence et rigueur par la procédure réglementaire des commissions : commission optimisation et performance des moyens et ressources en date du 31 mars au cours de laquelle les services se sont tenus à votre disposition et sachez qu'ils le resteront après cette séance terminée. Ce document est totalement objectif et sincère compte tenu des éléments dont nous disposons à l'heure qu'il est. Je vous rappelle que la ville est dans une situation particulièrement difficile, accentuée notamment par les nombreux désengagements de l'Etat. Pour autant le dialogue engagé avec Monsieur le Préfet, Monsieur le sous-préfet sur les problématiques grassoises, et je pense notamment à la renégociation des pénalités SRU, est aujourd'hui un dialogue constructif. Nous avançons ensemble, main dans la main, pour sortir Grasse des difficultés qu'elle connaît et pour établir un plan d'avenir cohérent qui ne pénalise en aucun cas nos concitoyens. Ainsi la première de mes missions sera au cours de ce mandat de redonner une santé financière à la ville de Grasse ce qui ne sera pas chose facile. Le premier magistrat est aujourd'hui un comptable. Chaque arbitrage, chaque décision font l'objet d'une réflexion préalable et mesurée. Chaque denier engagé doit correspondre à un réel besoin. C'est pourquoi je compte sur vous tous, adjoints, conseillers municipaux de la Majorité et de l'opposition pour m'aider à réussir cette tâche essentielle pour le devenir de notre cité. J'ai bien conscience que dans ce budget toutes les priorités n'ont pas été prises en compte et je me ferai un honneur et un devoir de régler dès que possible l'ensemble des problèmes cruciaux qui entravent notre marche et notre quotidien.

Les éléments marquants de ce budget primitif sont les suivants :

La baisse historique des recettes de fonctionnement du budget 2015 qui s'explique par le désengagement financier de l'Etat (baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement). La Ville de Grasse a adopté un ensemble de mesures dont les principales consistent à diminuer les charges de gestion courante. Ainsi les charges à caractère général seront réduites au-delà de 10%. Le volume global des charges de personnel est maintenu constant et les participations et subventions sont réduites de plus de 1%. Les décisions mises en place, permettant une économie de plus de 1,6 million d'euros sur les chapitres de dépenses (011, 012 et 65), seront ainsi développées dans ce budget. Dans ce cadre, il a été décidé de demander une participation financière aux usagers afin de financer dans sa globalité le coût lié à la mise en place des nouvelles activités périscolaires en attachant une attention particulière à la dimension sociale pour cette mesure, puisque le paiement sera basé sur les méthodes de calcul du quotient familial.

Une réflexion analogue a été menée sur la restauration scolaire. L'ensemble de ces mesures conservatoires nous permet de dégager un autofinancement sensiblement équivalent à celui du budget primitif 2014, autour de 4 millions d'euros afin de ne pas accroître l'endettement de la ville de Grasse hors partenariat public privé éclairage public. En effet, le recours prévisionnel à des nouveaux emprunts atteint environ 6,6 millions d'euros et correspond aux emprunts échus à rembourser en capital pour 2015 hors Partenariat Public Privé éclairage public.

Quant à la construction du budget 2015 et ses principales masses, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 66,587 millions d'euros, les recettes de fonctionnement s'établissent à 62,604 millions d'euros. L'épargne brute ainsi dégagée dont le résultat se mesure à la différence entre les recettes et les dépenses, est donc de 3,983 millions d'euros. Pour les recettes, notre fil conducteur est la prudence dans nos inscriptions. C'est le débat que nous avons eu. Les dotations budgétaires de l'Etat baisseront en euros courants de 11 milliards d'euros à l'horizon 2017, à un rythme régulier d'environ 3,7 milliards par an pour les collectivités locales. Le désengagement de l'Etat se poursuit. Après un gel en valeur, depuis 2010, de ses concours financiers aux collectivités locales à travers l'enveloppe dite « normée », après la fin de l'indexation sur l'inflation prévisionnelle ou sur la croissance du produit intérieur brut en 2011 et 2012, l'enveloppe diminue depuis, et ce, au moins jusqu'à l'horizon 2017. Cette brutalité dans la baisse des ressources dédiées aux collectivités ne leur permet plus d'assurer leur rôle d'investisseur dans le pays. Les élus locaux souhaitent que le dispositif de réforme des règles

de la DGF et de la péréquation respecte les principes fondateurs de la dotation et soit la traduction financière des partages de responsabilité entre l'Etat et les collectivités locales. Ainsi il ne faut pas confondre les révisions des règles d'attribution et participation au financement des déficits publics. Des études d'impact doivent être menées de façon à mesurer la soutenabilité des mesures envisagées. Enfin, cette réforme doit être envisagée de manière globale et être en cohérence, notamment, avec le travail en cours sur la révision des valeurs locatives.

Ce que nous devons appliquer aussi à Grasse. Pour la ville de Grasse, la dotation générale de fonctionnement représentait plus de 16% de nos recettes de fonctionnement réelles en 2010, pour constater qu'au compte administratif 2014 elle atteint à peine plus de 14%. Notre projection sur 2017 est encore plus alarmiste. Cette ressource sur une base de recettes équivalentes à celles du budget primitif 2015 ne représenterait plus que 9%.

L'hypothèse retenue pour la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2015 est une nouvelle baisse de plus de 14% pour tenir compte de la décision de l'Etat. La réduction de l'enveloppe dite « normée » des concours aux collectivités territoriales est de 3,67 milliards d'euros pour cette année. On peut constater que c'est une perte de ressource estimée de 1,2 million d'euros par rapport à 2014, et qui cumulée depuis 2010 totalise plus de 2 millions d'euros. Pour la Dotation de solidarité urbaine, le projet de loi des finances 2015 n'a prévu aucun changement des critères de calcul mais annonce une progression, somme toute relative, des dispositifs de péréquation horizontale. Malgré cette annonce, et eu égard aux évolutions constatées pour cette dotation et celles de péréquation nationale ces dernières années, elles sont inscrites par prudence à un montant équivalent à celui de 2014. Les compensations fiscales sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière de taxe professionnelle, taxe d'habitation dont celle sur les logements vacants, foncier bâti ou non bâti. Elles sont majorées par la progression notable de la compensation taxe d'habitation d'environ 170 000 € par rapport au Compte Administratif 2014. Ces montants nous ont été notifiés avec les bases fiscales prévisionnelles de 2015. Le projet de loi de finance 2015 évoque la stabilité sur la revalorisation forfaitaire des bases locatives. Notre inscription 2015 est ainsi basée sur la notification de l'état fiscal 1259 reçue, avec un produit fiscal majoré des évolutions forfaitaires et physiques (les bases fiscales étant prévisionnelles). Ce produit sera majoré par des éventuels rôles supplémentaires et complémentaires perçus. Il sera également ajusté, une fois les bases fiscales réelles connues. L'année 2015 verra le transfert d'une partie de la compétence politique de la ville à l'intercommunalité. En attendant la réunion de la commission locale d'évaluation des transferts de charges, les montants sont conservés en dépenses et en recettes sur le budget de la ville. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse est également fortement impactée par la baisse des dotations. Dans un contexte défavorable, l'enveloppe disponible pour la Dotation de Solidarité Communautaire est réduite et alignée au montant perçu en 2013. Cette taxe est fortement variable et influencée par la situation conjoncturelle. Elle est donc inscrite à un montant équivalent au montant perçu sur 2014. C'est un choix que nous avons fait en se disant que nous n'allons pas construire un exercice budgétaire sur des prévisions de transactions immobilières et de cessions. Nous avons souhaité être le plus réaliste et nous avons basé les droits de mutation perçus dans l'escarcelle communale sur l'exercice communal précédent de l'année 2014. Il convient de tenir compte du montant du dernier semestre 2014 non titré sur 2014 pour la taxe de séjour. Le produit 2015 est donc majoré d'une part de ce dernier semestre non titré et d'autre part de l'augmentation de la grille tarifaire.

Le Casino de Grasse n'étant plus exploité à ce jour, nous n'inscrivons donc pas la recette du produit des jeux. Les autres taxes sont inscrites aux montants perçus sur 2014. Nous souhaitons conserver l'activité de notre Casino sur notre territoire communal, c'est une volonté politique forte. Cependant, ne sachant pas si nous allons réussir à trouver une nouvelle activité de Casino, nous avons évité d'inscrire ces produits de jeux dans les recettes de l'exercice 2015. Le poste de produit des services 2015 est majoré par le produit des participations des familles pour les nouvelles activités périscolaires, sa diminution globale est uniquement liée à la perception de deux années (2013 et 2014) de remboursement de taxe foncière par la régie des parkings. Les produits de gestion sont principalement concernés par les loyers et tiennent compte de l'arrêt de l'activité du Casino et de son loyer correspondant. Les produits exceptionnels sont neutralisés par des dépenses d'un montant équivalent.

Au total, les diminutions des recettes constatées et imposées par des décisions dont nous n'avons pas la maîtrise est d'environ 1,350 million d'euros. Ces mesures, imposées à la Ville, n'ont pas été répercutées sur le contribuable grassois, les taux restant inchangés sur 2015. La crise des finances publiques rend nécessaire l'amplification des efforts de rigueur conduits jusqu'alors tout en maintenant le niveau et la qualité du service rendu. C'est un impératif. C'est pourquoi nous porterons un effort sur les dépenses de fonctionnement. Le budget 2015, dont le niveau de contrainte, eu égard aux prélèvements opérés sur nos recettes, n'avait jamais été atteint, demande une vraie réforme de nos modes de fonctionnement par une mise en place d'un certain nombre de décisions.

La variation des dépenses entre le compte administratif 2014 et le budget primitif 2015 de 1,450 million d'euros provient essentiellement des décisions suivantes :

- La réduction drastique des postes liés à la communication et aux frais de protocole ;
- L'arrêt des programmations musicales actuelles, de Cap Santé, des tremplins musicaux, accompagné d'une diminution des enveloppes dédiées aux manifestations maintenues sur 2015 ;
- La réduction de la fréquence des transports des élèves vers les installations sportives et culturelles par des mesures incitatives de pratique des activités à l'intérieur des établissements et privilégier les déplacements sur la commune;
- Pour la restauration scolaire, la participation de la Ville restera de 1 euro pour toutes les familles ayant un quotient familial au-dessous de 700, elle sera majorée pour les autres ;
- La réduction des frais d'affranchissement par le développement des procédures dématérialisées;
- La rationalisation des déplacements pour réduire les consommations en carburant;
- La création d'une force d'intervention rapide par une réorganisation au sein des services ;
- Le développement des travaux en Régie
- La diminution du poste fluide par une sensibilisation aux méthodes d'économie d'énergie et par les premiers effets sur le poste éclairage public liés aux travaux de rénovation et d'amélioration réalisés dans le cadre du Partenariat Public Privé.

Pour ce qui concerne les frais de personnel, la masse salariale de la Ville de Grasse connaît une évolution chaque année due à des augmentations mécaniques telles que le glissement vieillesse technicité, mais aussi à la mise en place de mesures gouvernementales dont elle n'a forcément pas la maîtrise, comme cela a été le cas pour les nouveaux rythmes scolaires ou le reclassement statutaire pour les agents de catégorie C et B. Maintenir le volume global, de ce chapitre à un niveau constant est ambitieux, mais tout à fait objectif dans le cadre d'une réorganisation et d'une rationalisation des services. Cette nouvelle organisation mise en place sera axée sur la professionnalisation, la transversalité, définie pour une meilleure polyvalence et réactivité des services. Cette rationalisation va se matérialiser dans un premier temps par le non remplacement d'un certain nombre de départs à la retraite en 2015 et par une redistribution des tâches entre les agents. Les contrats à durée déterminée ne seront pas renouvelés s'ils ne correspondent pas aux objectifs prioritaires de l'action municipale. L'implication du personnel dans son ensemble sera donc essentielle dans cette mise en œuvre avec de nouvelles méthodes de travail et nécessitera un accompagnement au changement. Ainsi le budget formation sera augmenté de manière conséquente, de façon à valoriser le recrutement et les compétences en interne. Un plan de formation en étroite partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale est en cours pour accompagner les agents dans cette mutation organisationnelle.

Ce poste de dépense est concerné pour environ 80% par le prélèvement opéré par l'Etat lié à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain soit environ 576 000 euros. Le montant de 2015 tient compte du montant prélevé sur 2015 soit 20% du potentiel fiscal par habitant multiplié par le nombre de logements sociaux manquants, mais également de la majoration issue du constat de carence pris à l'encontre de notre commune. Nous avons été condamnés à cette amende d'un million d'euros. Nous avons réussi à faire revoir les choses à hauteur de 750 000 euros et nous avons un nouveau recours introduit auprès de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et de Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Grasse pour pouvoir revoir cette pénalité à la baisse. Nous avons inscrit le montant total par mesure de précaution. L'augmentation du volume de ce chapitre est également liée à celle du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. Le montant de base du prélèvement effectué sur les ressources fiscales passant de 780 millions d'euros en 2015 en lieu et place des 570 millions d'euros de 2014. Les principales hypothèses de base reposent sur une réduction de la participation au CCAS liée à l'annulation de la manifestation Cap Santé. La participation des satellites à l'effort d'économie se traduit également par la diminution des subventions versées à l'Office du Tourisme (340 000 € à 309 000 €) et à la Caisse des Ecoles (60 000 € à 50 000 €).

Le montant global des subventions aux associations est maintenu constant hors subvention exceptionnelle. Nous avons souhaité maintenir cette enveloppe aux associations de manière à ne pas abimer le tissu associatif local et nous avons pris cette décision de maintenir les participations financières au monde associatif. Malgré cette épargne de 4 millions d'euros qui nous est permise cela va nous permettre de minorer :

- Le recours au financement extérieur
- Le maintien d'une politique d'investissement volontariste.

Le budget d'investissement 2015 est le reflet de plusieurs objectifs :

- Pas d'endettement supplémentaire hors PPP ;

- La poursuite des actions engagées dans le cadre du Renouveau Urbain ;
- Le poste de Police Municipale que nous avons acté ensemble ici;
- L'optimisation de la gestion du patrimoine communal ;
- Les investissements productifs pour les services.
- La couverture du stade de Perdigon.

Une prise de conscience collective est nécessaire quant au niveau d'endettement de la commune. La poursuite d'un objectif de désendettement est donc la première de nos priorités. Néanmoins, l'avancée significative des projets structurants en terme de Projet de Renouveau Urbain jusqu'à l'horizon 2017 ainsi que la baisse brutale et importante des Dotations de Fonctionnement font que l'objectif, sans être remis en cause, doit être adapté. Cette avancée sur la rénovation urbaine se traduit au budget par un volume d'investissement à environ 16 millions d'euros dès 2015. La maîtrise de l'endettement sur cet exercice passe par un niveau d'épargne de fonctionnement, un volume de cofinancement des partenaires et un produit des cessions d'actifs important. Grâce à ces ressources dégagées, les dépenses d'investissement sont autofinancées à environ 60%. Grâce à cet autofinancement, l'emprunt prévisionnel est plafonné au montant de l'annuité de remboursement en capital hors annuité du Partenariat Public Privé Eclairage Public.

Dans le débat d'orientations budgétaires nous avons mis l'accent sur l'avancée significative des projets en terme d'opérationnalité sur les grandes opérations structurantes du Projet de Renouveau urbain qui le caractérisent. Ainsi l'enveloppe affectée, soit 11,476 millions d'euros, représente plus de 70% des ouvertures de crédits en dépenses d'équipement.

Le détail des principaux montants (en milliers d'euros) par opération hors restes à réaliser est le suivant :

- Nègre Verceuil Médiathèque 5 551

Après la deuxième campagne de fouilles, cette année devrait être marquée par l'achèvement du gros œuvre.

Pour répondre à Monsieur EUZIERE les travaux commenceront à la mi-mai.

- Pour la requalification îlots 600

Lancement des ouvrages d'aménagement du cœur d'îlot des Moulinets pour la création d'espaces publics la poursuite des travaux des îlots Mougins Roquefort et Goby et débiter la tranche sur le Four de l'Oratoire.

- Hangars quartier de la Gare 3 550

Cette année sera principalement concernée par l'achat du Foncier à l'EPFR, les travaux d'aménagement mixte pourront alors débiter.

- Désenclavement quartier de la Gare 1 200

Les études sont en cours de finalisation au stade projet, les consultations lancées donneront lieu aux premières réalisations lors des prochaines semaines.

Dans le cadre du renouvellement urbain hors projet il convient d'y ajouter les révisions du PLU et les opérations façades, parties communes et Plan de Sauvegarde et de mise en valeur pour un montant global d'environ 180 000 euros.

Le futur poste de police municipale est un projet prioritaire du budget d'investissement. Les agents se verront doter d'un équipement en adéquation avec notre volonté très marquée de renforcement de notre politique sécuritaire. Les ouvertures de crédits 2015 soit 400 000 euros seront réparties sur les études, le foncier et les travaux.

L'accent sera ainsi mis sur toutes les formes de travaux de mise en conformité des superstructures et infrastructures existantes. Cette amélioration sera notamment poursuivie dans les écoles. La dotation 2015 pour le gros entretien des bâtiments sera de 730 000 hors restes à réaliser. Enfin l'année 2015 verra la couverture de la tribune du stade de Perdigon tant attendue. Je souhaite saluer l'Adjoint Monsieur Gilles RONDONI pour l'excellent travail mené pour cette couverture du stade pour 350 000 €. Certains travaux de requalification seront également entrepris en termes de voirie et d'aménagement d'espaces verts pour 300 000 euros de nouveaux programmes.

Pour les services, des investissements seront ciblés pour des équipements visant à améliorer la qualité du travail rendu par les services. Ainsi l'année 2015 sera marquée par la première tranche du renouvellement du parc informatique 100 000 euros, qui sera reconduite sur les exercices 2016 et 2017. En adéquation avec l'équipement réalisé pour la Police Municipale, les agents se verront doter d'un parc de radios numériques permettant d'une part une meilleure réception et émission des communications sur l'ensemble du territoire et d'autre part garantir leur sécurité par un système élaboré de géolocalisation. Le montant de cet investissement est estimé à 90 000 euros. Enfin une enveloppe complémentaire pour le petit équipement soit 100 000 euros sera affectée aux investissements liés à la nouvelle organisation.

Les dépenses hors équipement sont constituées des dépôts et cautionnements versés pour 10 000 euros, ainsi que les travaux réalisés sur les immeubles appartenant à des tiers (périls) 805 000 euros. Ce dernier montant est constitué à la fois des ouvrages réalisés et reportés sur 2015, des travaux en cours de réalisation, et d'une provision. Cette enveloppe n'a pas d'impact budgétaire dans la mesure où une recette d'un montant équivalent est inscrite et correspond à la créance de la ville à l'encontre des particuliers propriétaires. Enfin le remboursement du capital de la dette existante, des emprunts prévisionnels, ainsi que l'annuité correspondante aux échéances du PPP (phase 1 et 2) représentent 6,850 millions d'euros.

Pour notre politique de recettes nous actons que les subventions prévisionnelles sur 2015 sont d'environ 6,525 millions d'euros. Ces recettes sont exclusivement liées aux participations des partenaires du Projet de Renouvellement urbain sur les opérations suivantes :

• Nègre Verceuil Médiathèque	4 326
• Passage du Rouachier	78
• Voie de désenclavement	700
• Hangars quartier de la Gare	931
• Gestion urbaine de proximité	70

Les autres subventions qui restent à réaliser de 2014:

• Villa Fragonard	100
• Amendes de police	320

Les cessions foncières prévisionnelles sur 2015 sont de 2,8 millions d'euros, les principales concernent :

• Fénelon	1 750
• Terrain route de Cannes	490
• Terrain chemin des Poissonniers	280
• Terrain route de Pégomas	200

Les ressources propres :

• Fonds de compensation TVA	1 950
• Taxe d'aménagement et TLE	450
• Dette récupérable (MIP et escrime)	220
• Dépôts et cautionnements reçus	10

Créances sur particuliers périls (travaux syndic et ville) 805

L'affectation du résultat de fonctionnement 2014 2 149

L'inscription de ces recettes n'altère pas notre recherche dynamique de ressources complémentaires et de partenaires financiers pour les projets en cours.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Ce budget 2015 nous le considérons comme très difficilement tenable et nous louons vos efforts, Monsieur le Maire, pour tenter de faire passer comme message que vous allez serrer les boulons et les vis. En réalité, je pense qu'il n'en est rien car notamment l'économie que vous prétendez réaliser sur les frais de personnel, je pense qu'il faudrait indiquer à l'ensemble des grassois qu'une partie de ces économies est transférée sur la Communauté d'Agglomération. Est-ce que je me trompe ?

Monsieur le Maire

Pas du tout.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Il est important que l'on sache que lorsque l'on vous dit qu'on économise sur la ville on charge la mule de la Communauté d'Agglomération. Plus on multiplie les strates et plus on multiplie les dépenses. Je suis frappé et, au nom du groupe Front National que je préside, je voudrais dire à quel point nous sommes stupéfaits de cette

importance que vous accordez à la baisse de la dotation de l'Etat qui est incontestable et qui se ressent lourdement dans le budget de la ville de Grasse. Cela démontre à quel point nous sommes arrivés à un niveau d'inconscience collective monumentale et d'irresponsabilité totale parce qu'il me semblait avoir appris que pour équilibrer un budget il fallait des recettes correspondantes aux dépenses et que si on n'a pas les recettes il faut arrêter de faire des dépenses. C'est ce que font tous les foyers français, grassois. Or, on n'a jamais arrêté de dépenser dans ce pays parce qu'on a multiplié les collectivités locales, territoriales. Et lorsque Monsieur SARKOZY se vantait d'avoir baissé le nombre de fonctionnaires dans son mandat de 2007 à 2012, il s'est bien gardé de dire que le nombre de fonctionnaires des collectivités locales et territoriales avait lui explosé. C'était le même système, un tour de passe-passe. On baisse, pour l'esprit général, les fonctionnaires de l'Etat mais on les explose dans les collectivités locales. On donne des dotations financières aux collectivités depuis des années. Est-ce que les gens se posent la question d'où vient l'argent ? Il sort toujours de la poche des Français, des contribuables. Par conséquent continuer d'alimenter les collectivités locales à perte, c'est courir dans le mur. Aujourd'hui on arrête les dotations de l'Etat parce que l'Etat est en faillite. Mais Messieurs les responsables de ces collectivités locales regardez-vous dans la glace. Adaptez vos dépenses à vos recettes. Vous continuez d'aller dans des dépenses exorbitantes que sont les projets dont l'intérêt n'est pas forcément l'intérêt principal des grassois comme Martelly, la Médiathèque qui sont des gouffres financiers. Je constate que vous avez « relooké » le logo de la ville de Grasse. Peut-être y avait-il des priorités ailleurs ? Je ne pense pas que ce soit gratuit. En revanche, sur la baisse des dotations sur les activités scolaires et culturelles je pense que c'est assez choquant. Je vais choquer et je m'excuse de ce que je vais dire mais la Caisse des Ecoles sert à financer des activités qu'un certain nombre de petits grassois ne payent pas et ce sont les autres qui payent pour eux. Pour toutes ces raisons, nous ne pourrons pas voter ce budget mais nous vous encourageons toujours Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes à aller dans le sens de la réduction des dépenses, en tout cas d'équilibrer les dépenses et les recettes.

Monsieur le Maire

Je vous répondrai sur toutes ces questions, notamment sur les transferts de charge et les collectivités. J'ai la même analyse que vous sur les intercommunalités qui ont gonflé le coût des masses salariales. Il n'y a pas de tour de passe-passe et je ne fais pas disparaître des salariés pour en faire réapparaître ailleurs. Je vous expliquerai cela dans le moindre détail pour que vous puissiez comprendre que nous sommes dans une approche positive, constructive de réforme, de diminution de la masse salariale même si cela m'est reproché. Trop longtemps on a considéré qu'il fallait augmenter la masse salariale de nos collectivités. Ce n'est pas mon approche.

Monsieur Franck BARBEY

En tant qu'élu et grassois, l'ordre du jour me paraît aller dans le bon sens donc dans l'intérêt de la cité. Je voterai ce budget.

Monsieur le Maire

Je vous remercie Monsieur BARBEY de cette démarche qui nous aide à avancer collectivement.

Monsieur Damien VOARINO

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Si je vous démontre tout de suite que nous avons raison votez- vous le budget ?

Monsieur Damien VOARINO

Il n'y a pas que cela qui pose problème dans le budget.

Monsieur le Maire

Je vais vous rassurer.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Chaque ligne de votre discours est marqué par de l'auto-satisfaction permanente. Lorsque je dis que je suis ravi de vous entendre je précise tout de suite aux gens qui comme Monsieur LAPORTE ne goûterait pas cette ironie, je suis ironique. Vous avez, à deux reprises, annoncé un discours qui est très intéressant. Vous dites être comptable de chaque denier public. Vous indiquez quelques lignes plus loin que chaque denier engagé doit répondre à un réel besoin. Ce n'est pas la première fois que vous tenez devant nous cet engagement. Ce qui me désole c'est le décalage qui existe entre le discours et les actes. Vous nous parlez beaucoup de la masse salariale, ce sujet est très important. Je prends un exemple afin de montrer qu'il y a un décalage entre le discours et les actes que vous tenez. Lors de la constitution des listes pour les élections municipales, vous avez fait un choix, vous avez décidé de reprendre un certain nombre d'élus de la majorité précédente et vous avez décidé d'en écarter certains. Vous ne pouviez pas tous les reprendre, c'est normal. Vous avez décidé d'écarter Monsieur Jean-Pierre BICAIL, qui était conseiller municipal délégué aux affaires militaires. A la place de Monsieur Jean-Pierre BICAIL, vous avez pris Monsieur AMRANE qui n'est pas attaqué. On aurait pu s'interroger si Monsieur BICAIL avait démérité ou pas. En réalité pas du tout et il se trouve qu'une fois les élections passées, Monsieur AMRANE prend donc les fonctions qu'occupait Monsieur BICAIL. Il perçoit pour cela son indemnité. Mais là où l'on commence à s'interroger, c'est lorsque l'on constate que Monsieur BICAIL était disponible puisque retraité et expérimenté dans la tâche, puisqu'il l'a exercée pendant 13 ans.

Monsieur le Maire

Vous avez peut-être des problèmes avec Monsieur BICAIL mais là nous sommes sur le budget de l'exercice 2015 de la commune.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous allez comprendre.

Monsieur le Maire

Je ne comprendrai pas car je ne vois pas votre démonstration.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Si vous me laissez aller jusqu'au bout.

Monsieur le Maire

Nous sommes là pour débattre du budget.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je souhaite terminer et je ne crois pas vous avoir interrompu pendant votre long monologue. Vous avez donc décidé d'embaucher Monsieur BICAIL de sorte que les grassois aujourd'hui payent deux fois pour le même service.

Monsieur le Maire

Pas du tout.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Et l'on a l'impression d'un doublon. On ne comprend pas que d'un côté on nous explique qu'il doit y avoir un effort énorme sur la masse salariale et que de l'autre côté on embauche l'ancien conseiller municipal, que l'on n'a pas repris mais qui va faire dans le cadre d'un emploi municipal le travail qu'il faisait autrefois lorsqu'il était élu. Autre question qui m'interpelle, c'est le fait que nous soyons la seule ville de France de plus de 50 000 habitants à présenter un budget sans Adjoint aux Finances. Alors que l'on sait que la ville de Grasse est dans une situation compliquée. Est-ce que cela ne serait pas utile à la ville de Grasse d'avoir un Adjoint aux Finances ? Troisième point, je suis surpris que vous intégriez le quotient familial pour déterminer le tarif cantine. Que le parti socialiste mette sous condition de ressources les allocations familiales, on peut le comprendre c'est le parti socialiste mais que Monsieur VIAUD fasse intervenir le quotient familial pour la cantine je ne m'attendais pas à cela.

Monsieur le Maire

Merci pour vos contributions.

Je remercie Monsieur EUZIERE d'avoir souligné la nouvelle approche du travail qui a été la nôtre dans le souci de partager l'intégralité des documents à la préparation du Conseil Municipal et soulignant ainsi la transparence contrairement à ce que vient de dire Monsieur CASSARINI à tort, des travaux qui sont les nôtres. Je ne prends pas cela pour de l'auto-satisfaction et je sais avoir ce dialogue positif et constructif de discussion et de dialogue comme je l'ai avec Monsieur DEGIOANNI et Monsieur EUZIERE. Je vais répondre aux différentes questions légitimes que vous m'avez posées. D'abord sur la question de la dette, sur les 4 millions d'euros sur l'autofinancement qui est annoncé sur cette épargne brute. Les intérêts de l'emprunt ne sont pas comptabilisés dans ces questions mais sont défalqués en fonctionnement. Ensuite le différentiel, entre les 4 millions et les 6.8 millions, est obtenu à la fois avec le FCTVA et les cessions foncières. Pour la médiathèque, ce projet vous le combattez depuis le début et à mon arrivée j'ai pesé les choses en mesurant les marges de manœuvre qui étaient les nôtres pour pouvoir revoir un certain nombre de dossiers. Nous reverrons un certain nombre de choses sur la médiathèque. Je n'ai pas pu débrayer le projet de la médiathèque parce qu'il aurait fallu rembourser des choses engagées. Et si vous aviez été élu Maire de Grasse, vous auriez eu cette même réflexion et cette même problématique de vous dire, en arrivant en responsabilité et en fonction quel est le plus et le moins d'une décision. Cela se pèse en conscience. Si je débraye il faut que je puisse verser tant de millions d'euros aux collectivités territoriales, partenaires financiers, à l'Etat qui ont investi cela et si je le maintiens comment juguler le fonctionnement, recalibrer les choses afin de pouvoir minimiser au plus l'impact financier.

Pour les 5,5 millions de la médiathèque, concernés pour cet exercice 2015, inscrits en dépenses et ces 4,2 millions inscrits en recettes, dans les participations extérieures à recevoir sur ce seul exercice 2015, je souhaitais le souligner pour que l'on mette en face de la dépense le concours extérieur et qu'on puisse montrer que les 5,5 millions ne pèsent pas entièrement sur la ville de Grasse et sur cet exercice. Pour ce qui est du Casino, j'ai été un défenseur de l'ensemble des personnes qui ont exprimé leur besoin d'avoir un soutien dans cette démarche. Nous avons ensemble choisi de pouvoir mettre une période probatoire compte tenu des informations que nous avons. Aujourd'hui je m'associe à vos propos en disant que les personnes sacrifiées sont les salariés. Je leur ai toujours témoigné mon soutien. J'ai œuvré sans forcément communiquer. J'ai rencontré le Préfet, j'ai demandé à ce que l'on revoit leur condition d'attribution du chômage pour que les salariés qui étaient impactés puissent être indemnisés. Nous perdons 220 000 € dans notre budget communal et je travaille afin de trouver de nouvelles solutions pour le casino. Je me réserve d'aller chercher en responsabilité les cédants pour actionner la caution éventuelle qui est la leur. Pour la question sur les transports dans les groupes culturels, dans les groupes scolaires, nous souhaitons pouvoir continuer à déployer et en action. Pour le personnel communal, je maintiens notre choix de ne pas renouveler un maximum de personnes qui partent à la retraite. Cela demandera une nouvelle approche des choses afin d'être dans une maîtrise nécessaire et je l'assume. Je vais répondre à Monsieur le Président, Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI. Ma démarche n'est nullement de masquer une masse salariale sur une autre et nous replonger dans la situation environnementale qui était celle de la communauté d'Agglomération et de la ville de Grasse. Vous le savez, les services de l'Etat instruisaient les permis de construire pour l'ensemble des communes aux alentours de la ville de Grasse et toutes les communes qui n'avaient pas la capacité d'avoir un service instructeur comme Saint-Auban, Cabris, Saint-Vallier... Le désengagement du service de l'Etat et plus particulièrement de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer fait que ce service de la DDTM n'instruit plus les demandes de permis de construire pour les différentes communes. Aujourd'hui toutes les demandes de ces communes arrivent sur le bureau de la communauté

d'Agglomération et si nous ne trouvons pas de solution, deux mois après leur dépôt, elles sont tacitement accordées. J'ai dû prendre des décisions et vous avez raison de condamner ce millefeuille et cette superposition systématique de toutes les collectivités, des syndicats, des communes, des départements, des régions qui font mourir la France. J'ai voulu nous préserver de cela. Car si j'avais écouté la Communauté d'Agglomération qui souhaitait que l'on recrute 4 ou 5 instructeurs pour les 23 communes de notre territoire, j'aurais signé ces recrutements et nous aurions gardé à la ville de Grasse 5 instructeurs plus 5 à la Communauté d'Agglomération rajoutant ainsi de la charge salariale sur le contribuable comme vous venez brillamment de le démontrer. J'ai souhaité un service commun, la connaissance qui est la nôtre au service de l'urbanisme de la ville de Grasse dans la capacité d'instruire les permis de construire, nous devons la mettre à la disposition de la collectivité de Grasse, des 23 communes, faire un service commun et mutualiser ces questions afin de permettre d'avoir moins de masse salariale. Concernant le logo de la ville de Grasse, je dois dire ici que ce logo a été fait à 100% en interne, conçu en interne et qu'aucun cabinet de communication n'a été sollicité. Le coût du logo a été zéro. Pour la déclinaison de ce logo, j'ai demandé à ce que nous ne fassions pas de dépense supplémentaire mais qu'on utilise tous les stocks de papier, d'enveloppes. Nous n'avons même pas encore fait les cartes de visite des élus communaux grassois en prévision d'un changement de logo. Je ne souhaite pas que ce logo ait un impact financier négatif. Je vais répondre sur les indemnités d'élus. Il n'y a aucune augmentation d'indemnité d'élus entre l'exercice 2014 et 2015. Simplement il y a eu des élections municipales l'an dernier et il y a eu un prorata temporis de la consommation des crédits des indemnités d'élus puisque j'ai volontairement traîné pour pouvoir donner les arrêtés du Maire afin d'économiser sur cet exercice passé. Il n'y aura aucune augmentation sur les indemnités des élus. Pour Monsieur VOARINO, je souhaite répondre à la question sur les pénalités de la Loi SRU. Je déplore que la période triennale passée n'ait pas été faite dans le bon calendrier qu'attendait l'Etat. Nous avons une pénalité de 500 000 € et une majoration de 500 000 € soit 1 million d'euros. J'ai introduit un recours avec un abattement de 250 000 € ce qui fait un différentiel de 750 000 € et nous avons ces éléments sur la feuille de calcul fournie par le Directeur Départemental du Territoire et de la Mer service Habitat et Logement, détail des résidences principales, fiche de calcul qui est devant moi et qui nous permet de défalquer sur cette somme 258 745 € au titre des opérations et des subventions pour les opérations d'accompagnement de logements sociaux. C'est pour ces raisons que vous voyez inscrit 575 000 € au lieu de 750 000 €, nous donnant une satisfaction complémentaire pour l'exonération des 250 000 €. Je demande, Monsieur VOARINO, à ce qu'on vous fasse la photocopie des éléments de la DDTM. Pour le recrutement de Monsieur BICAIL, cela n'a pas grand-chose à voir avec le budget de l'exercice à venir. Je vous expliquerai Monsieur CASSARINI pourquoi j'ai recruté Monsieur BICAIL. Dans votre groupe, Monsieur EUZIERE dit : « ce n'est pas possible, vous ne pouvez pas envoyer deux personnes sur trois à la retraite » et vous, vous affirmez l'inverse en disant « vous gardez plus de personnel qu'avant ». Vous allez pouvoir voir sur la ligne 012, entre l'année passée et l'année à venir, un différentiel d'un million d'euros. Le glissement vieillesse technicité va être maintenu, contenu avec cette approche, et on aura une contrainte sur le personnel et sur la masse salariale. Cela nous demande des efforts. Monsieur BICAIL est un homme compétent et si vous avez des désaccords avec lui, je vous laisserai régler vos contentieux personnels en dehors du Conseil Municipal et en dehors de la séance budgétaire pour cet exercice. Je souhaite saluer la démarche de Monsieur BARBEY qui vient souligner que nous sommes dans une démarche positive en votant ainsi un budget d'efforts, de contraintes dans une perspective positive pour la ville de Grasse et dans un souci de tenir au maximum les frais de fonctionnement.

Je vais mettre ce budget au vote.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je n'ai aucun problème avec Monsieur BICAIL et j'ai pu apprécier pendant des années la qualité de son travail. Je souligne juste le paradoxe qu'au moment où on annonce que l'on ne remplacera pas 2 départs en retraite sur 3, on embauche une personne retraitée qui était élue au préalable et de sorte que cela nous fait un doublon.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de doublon.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Oui je sais vous ne souhaitez pas l'expliquer, vous m'enverrez une note. La note arrivera sur le bureau de Monsieur EUZIERE et si j'ai une question je la poserais à Monsieur EUZIERE. J'ai posé deux autres questions auxquelles je n'ai pas eu de réponse.

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre.

Monsieur Stéphane CASSARINI

La deuxième question.

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre. J'ai la police de séance.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Calmez-vous Monsieur VIAUD.

Monsieur le Maire

Monsieur BICAIL...

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je veux terminer mon intervention.

Monsieur le Maire

Nous sommes là pour parler du budget 2015 et je vais répondre sur Monsieur BICAIL afin de clôturer cela. Monsieur BICAIL n'a rien d'un doublon. Où l'avez-vous vu en doublon ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

D'accord quel est son travail ?
Sa fiche de poste ?
C'est vous qui l'avez rédigée ?
Vous ne savez pas ce qu'il fait ?

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI, je vais vous demander de vous calmer.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous radotez Monsieur VIAUD. Il faudrait peut-être consulter ? Peut-être que ça se soigne ?

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI !

Monsieur Stéphane CASSARINI

Prenez une camomille et calmez-vous.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI, je vais vous demander d'être respectueux.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je le suis.

Monsieur le Maire

Non, vous ne l'êtes pas. Vous manquez de respect tout le temps et à tout le monde. Je vous demande d'être respectueux, Monsieur CASSARINI, parce que vous ça vous détend, ça vous amuse, vous venez ici et vous vous dites « tient cela m'amuse de vous entendre ».

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je suis détendu.

Monsieur le Maire

Nous ne sommes pas là pour nous amuser et faire des effets de tribune. Je vous demande d'être respectueux dans cette enceinte du Conseil Municipal. Vous ne comprenez pas bien les choses et vous pensez que Monsieur BICAIL est un doublon. Comment vous permettez-vous sans avoir sa feuille de mission de le qualifier de doublon ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

On a eu sa fiche de poste, puisqu'on l'a votée.

Monsieur le Maire

Je pense que vous n'avez pas bien lu les choses. Où est-ce que vous avez vu que Monsieur BICAIL fait doublon avec qui que ce soit ? Je ne comprends pas cet acharnement contre Monsieur BICAIL.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pas du tout.

Monsieur le Maire

A chaque fois que je vous vois, vous êtes en colère et vous trépignez contre Monsieur BICAIL qui n'est pas gentil. Monsieur BICAIL ne vous a rien fait et Monsieur BICAIL n'est pas un doublon.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je ne trépigne pas aux quatre coins de la ville contre Monsieur BICAIL.

Monsieur le Maire

Je sais ce que font mes collaborateurs. Je vais juste prendre acte de vos questions et je ne vais pas perdre de temps à répondre à des choses que vous savez déjà. Je pense que vous faites cela pour exister dans le Conseil

Municipal.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Concernant l'Adjoint aux Finances, je souhaiterais savoir si la ville de Grasse pense rester sans Adjoint aux finances. C'est sans polémique.

Monsieur le Maire

J'espère bien car je vous fais sortir si c'est une polémique sur le décès de Monsieur MASSON.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Est-ce que vous pensez qu'une ville de plus de 50 000 habitants, dans la situation financière que l'on connaît, ne devrait pas avoir un Adjoint aux finances ? Allez-vous nommer un Adjoint aux finances ? La troisième question concernait les cantines et là aussi je n'ai pas eu de réponse.

Monsieur le Maire

Pour Monsieur BICAIL, on a compris que vous avez mal compris la fonction de celui-ci et je vous l'expliquerai en dehors du conseil. Concernant l'Adjoint aux finances, ce n'est pas ma volonté que Monsieur MASSON nous ait quitté et nous déplorons tous son décès. C'était un homme formidable, avec beaucoup de talent, de courage, de dignité et c'est pour ces raisons que j'espère qu'il n'y a aucune ironie dans vos propos. Effectivement, je pense qu'il est nécessaire que la ville de Grasse ait un Adjoint aux finances et nous aurons à répartir cette tâche dans la majorité municipale. Ce n'est pas par choix mais à cause du décès de notre ami et Adjoint. Pour ce qui est du coefficient familial, nous avons souhaité ne pas impacter les familles les plus modestes avec un quotient familial. Je laisse la parole à Madame BOURRET afin qu'elle vous apporte les éléments.

Madame Dominique BOURRET

Je ne pense pas qu'un parti ou un autre soit le monopole d'une politique familiale de qualité. Avec Monsieur le Maire, nous avons souhaité pratiquer cette politique en faveur des familles en prenant en compte les revenus des familles les plus modestes, pour appliquer une mesure qui nous a semblé la plus équitable.

Monsieur le Maire

Merci, je vous propose que l'on puisse passer au vote.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Durant votre intervention...

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI, vous ne pouvez pas prendre tout le temps la parole, il y a une police de l'assemblée et vous êtes le seul à ne pas respecter cette police.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous avez abordé deux sujets importants et j'aurais aimé que l'on puisse en parler. Nous sommes là pour cela. Premièrement vous avez indiqué que vous avez réfléchi à vous désengager de la Médiathèque lorsque vous avez été élu. Quel était le coût de ce désengagement ?

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI nous nous reverrons, vous viendrez en commission travailler.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je vois que mes questions vous ennuiet. Vous avez annoncé que les deux tiers des personnes arrivant à la retraite ...

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI, j'ai la police de séance, vous avez terminé. Monsieur SIRIBIE, je vous donne la parole.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous empêchez un élu de parler ?

Monsieur le Maire

Je ne vous empêche pas de parler mais vous monopolisez la parole.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous ne répondez pas aux questions que je pose ?

Monsieur le Maire

J'ai répondu à chacune de vos trois questions.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Là, j'ai une question sur le non remplacement des personnes qui partent à la retraite.

Monsieur le Maire

Je ne vous répondrai pas. Monsieur SIRIBIE vous avez la parole.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Donc vous décidez de ne pas répondre à une personne élue.

Monsieur le Maire

Parce que vous ne respectez rien. J'ai répondu à vos trois questions. Je vous demande de respecter tout le monde y compris la police de l'assemblée.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Alors respectez mon temps de parole. J'ai le droit de m'exprimer.

Monsieur le Maire

Il est bien supérieur à tout le monde. Monsieur SIRIBIE vous avez la parole.

Monsieur Stéphane CASSARINI

J'ai encore une question.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI vous savez très bien que l'on travaille dans un conseil municipal, que l'on prépare, que l'on peut faire des questions écrites. A chaque fois c'est pareil.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Si je veux donner une forme orale à mes questions, je donne une forme orale.

Monsieur le Maire

Vous devez vous contraindre dans vos questions et accepter que les autres parlent. Il n'y a pas que Monsieur CASSARINI qui a le droit de parler.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Et d'ailleurs lorsqu'ils parlent je ne les interromps pas.

Monsieur le Maire

J'ai répondu à vos trois questions. Monsieur BICAIL, Monsieur MASSON et le coefficient familial. Vous devez laisser la parole aux autres. Monsieur SIRIBIE, vous avez la parole.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Je salue votre intervention très claire. Vous apportez des réponses précises aux questions posées. Je souhaite apporter une précision. On parlait tout à l'heure de charge de personnel et que nous sommes dans une situation positive. En effet, par rapport à l'euro par habitant nous sommes à 627 € par habitant lorsque la strate est à 772 €.

Ensuite Monsieur EUZIERE a évoqué la taxe sur les résidences secondaires et ce qu'il ne faut pas oublier de dire c'est que la taxe sur les résidences secondaires, si on fait la genèse de cette taxe, a subi des péripéties. Il y a eu trois étapes d'évolution de cette taxe parce que le gouvernement actuel ne savait pas. La première étape la taxe était à 0 ou 20 %. Je veux vous démontrer que face à la baisse des dotations de l'Etat par rapport aux collectivités locales, la taxe sur les résidences secondaires c'est une manière déguisée du gouvernement de se décharger sur les collectivités locales. Vous avez parlé de la pression fiscale et il est vrai que la taxe sur les résidences secondaires, on dira que ce ne sont pas les grassois qui vont la payer mais les étrangers qui habitent sur la commune. Ce que l'on oublie de dire c'est que la taxe sur les résidences secondaires concernent aussi les grassois parce qu'il y a des grassois qui ont travaillé et qui ont un logement secondaire. Ils n'habitent pas sur la commune mais ils viennent passer des vacances. Mais si on met ces impôts sur ces grassois, on va encore amplifier la pression fiscale. D'un côté on se dit que les grassois se plaignent des impôts alors que nous avons maintenu les taux, de l'autre côté on dit Monsieur le Maire que vous avez laissé passer une manne financière. Grasse est une ville touristique et avec cette augmentation on peut craindre une fuite touristique. Il appartient aussi de nuancer les propos en disant qu'effectivement cette taxe se vote année par année et si cette année on ne l'a pas fait on peut réfléchir pour l'année prochaine.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur SIRIBIE pour cette contribution complémentaire.

Monsieur Paul EUZIERE

J'ai bien compris la démonstration de Monsieur SIRIBIE. Autant que je sache il est Directeur de Cabinet du Maire du Tignet qui a voté les 20 %. Je ne vois pas très bien où est la cohérence. Avant de m'expliquer que c'est quelque chose qu'il ne faut pas faire, il aurait peut-être fallu l'expliquer à Monsieur BALAZUN.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Monsieur EUZIERE je n'ai pas dit qu'il ne faut pas le faire. Je dis que la taxe se vote chaque année et si nous ne l'avons pas fait cette année, nous ne sommes pas obtus, il peut y avoir une évolution.

Monsieur le Maire

Merci. La volonté politique de Monsieur BALAZUN est celle de Monsieur BALAZUN. Nous, nous appliquons notre volonté politique.

Monsieur Paul EUZIERE

Effectivement, nous pouvons la voter chaque année, mais ceci dit ce sont 400 000 € qui ne rentrent pas dans les caisses. Le vote du budget est fait sur 12 mois, il n'y a pas de prorata temporis. Le document du budget page 11 indique, pour mémoire, budget primitif précédent chapitre 6531 indemnités du Maire, Adjointes et Conseillers 418 500 €. Proposition nouvelle 466 780 €, je n'ai rien inventé. Autre sujet : j'ai un document de la sous-préfecture concernant la pénalité SRU. Montant de la pénalité 767 000 € correspondant à une majoration. Au regard des difficultés financières de la ville on a une baisse de la majoration simple, taux ramené de 90 à 50 %, c'est-à-dire 1.50 % par rapport à la pénalité initiale, c'est-à-dire 767 000 €. J'ai un autre document celui dont a parlé Damien VOARINO qui confirme ce taux de majoration de 50%.

Monsieur le Maire

Votre document est bon sauf que la DDTM autorise les collectivités territoriales qui ont engagé un certain nombre de travaux, de frais pour le logement social, à les défalquer du montant d'une pénalité. Je vais vous donner ce document de la Préfecture qui suit le vôtre. Sur le document il est inscrit que l'on peut défalquer 200 601,32 €, ce qui amène la somme inscrite dans le budget soit : 575 635 €. Je vous donne ce document tout de suite.

Monsieur Paul EUZIERE

Il aurait été bien que nous ayons ce document avant, cela aurait évité cette discussion.

Monsieur le Maire

Je pense qu'il est important que vous ayez les bons chiffres. Pour les indemnités des élus, le Compte Administratif, au 31 décembre 2014, fait apparaître une consommation des crédits pour les indemnités des élus au chapitre 6531 de 382 897 € et prévoit au Budget Primitif pour le même poste une dépense de 468 000 € soit une différence de 85 000 €. Le différentiel s'explique par le fait qu'en 2014, nous avons eu une entrée en fonction des nouveaux élus suite à la signature de l'arrêté du Maire élu le 30 mars, mais une entrée en indemnisation au 28 mai. C'est votre cas Monsieur EUZIERE lorsque vous avez reçu votre feuille d'indemnité le 28 mai. Deux mois pleins sans versement d'indemnité, ce qui représente la somme de 42 000 € de ce différentiel pour 2015. Cette année, il n'y aura pas ces deux mois creux. Donc dans l'exercice budgétaire 2015, nous avons une année pleine. Nous avons une indemnité calculée sur douze mois là où dans l'exercice passé vous aviez une indemnité calculée sur douze mois moins deux. Il n'y aura pas d'augmentation sur les indemnités des élus.

Monsieur Paul EUZIERE

Par rapport à ce qui a été prévu au budget oui. C'est le document du budget, il est indiqué pour mémoire budget primitif précédent 418 000 € proposition nouvelle 466 000 €. C'est ce qui est écrit.

Monsieur le Maire

Parce qu'il y a eu ce différentiel de ces deux mois.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Cela correspond aux deux mois que les Adjointes n'ont pas touchés l'année dernière.

Monsieur Paul EUZIERE

Mais pas du tout. C'est impossible. Ce qui est inscrit au budget précédent a été voté en décembre 2013 par la majorité de Monsieur LELEUX et ne prévoyait pas que l'on ne soit pas payé pendant deux mois.

Monsieur le Maire

Bien sûr, il ne pouvait pas prévoir que j'allais tarder à signer mes arrêtés pour gagner deux mois. Vous avez raison. En fait, il y avait une enveloppe votée de 468 000 €. Le différentiel vient aussi de ce vote d'un budget précédent sur une autre approche des choses par Jean-Pierre LELEUX. Nous avons mis en place quelque chose de nouveau. J'ai mis deux mois à signer les arrêtés d'indemnisation des élus pour pouvoir les gagner. Aujourd'hui l'indemnité que touche un élu en novembre, décembre de l'année précédente et janvier, février, mars jusqu'en décembre n'aura pas un millième de centime d'augmentation car nous resterons dans le même cadre que nous avons fixé ensemble après les élections municipales. Je me suis mal exprimé sur la notion de prorata temporis et vous avez raison de dire qu'il faut donner tout son sens au mot.

Est-ce que l'on peut passer au vote ?

Madame Myriam LAZREUG

Tout à l'heure vous avez indiqué que deux emplois à la retraite sur trois ne seraient pas remplacés.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas ce que j'ai dit. C'est Monsieur EUZIERE qui a dit cela. Nous étudierons cas par cas les choses et on essaiera au maximum de tendre vers cela.

Madame Myriam LAZREUG

Si on reste sur deux emplois sur trois, non remplacés, avez-vous une idée de combien d'emplois en moins cela fera sur un mandat et du montant de l'économie générée.

Monsieur le Maire

Sur un mandat je n'en ai aucune idée. Il faut que l'on se projette sur les exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020. Sur l'année 2015, ce qui vous est proposé c'est une économie de 500 000 €.

Madame Myriam LAZREUG

Merci.

Monsieur le Maire

Je vous en prie. Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE
2015**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Tout d'abord, je veux souligner l'effort qui a été fait au niveau de la note de présentation de ce Budget Primitif 2015 –et aussi du Compte Administratif 2014- en ce qui concerne les données chiffrées qui nous ont été communiquées par les Services.

Nous nous étions étonnés, lors du conseil municipal du 17 février du manque d'indicateurs chiffrés dans le document du DOB.

Je constate qu'il n'en va pas de même pour le Budget Primitif et je m'en réjouis, même si, j'aurai l'occasion de le montrer, un certain nombre de données fournies nous paraissent pas toujours exactes.

Ce Budget Primitif 2015 s'élève à :

67 086 928 € en section de **Fonctionnement**,

43 982 759 € en section d'**Investissement**,

Si en Fonctionnement, les dépenses et recettes paraissent être réalistes puisqu'elles correspondent globalement aux dépenses et recettes du Compte Administratif 2014, il n'en va pas de même en Investissement où le Compte Administratif 2014 fait ressortir seulement un montant de dépenses de 34 695 540 €.

Vous prévoyez donc un maintien global des dépenses de fonctionnement, mais une **forte hausse des investissements** qui passeraient de **34,6 millions d'€** en 2014 à **43,9 millions** en 2015.

Soit 9,3 millions de plus prévus en Investissement.

Parallèlement, vous chiffrez l'autofinancement -« l'épargne brute »- à 3,9 millions d'€ contre 5,2 millions d'€ pour les charges financières -c'est-à-dire pour le remboursement des seuls intérêts de la dette auxquels il faut évidemment rajouter le remboursement en capital : 5,9 millions en 2014, 6,8 millions en 2015.

Soit une annuité de 6,8 millions en capital + 5,2 millions d'intérêts.

Au total un service de la dette qui s'élèvera au minimum à 12,7 millions d'€ pour un autofinancement de 3,9 millions !

Notre autofinancement est donc très insuffisant pour payer le service de la dette qui lui est presque 3 fois supérieur.

Tel qu'il est bâti, ce budget est donc **structurellement intenable**.

En effet, la seule solution qu'il vous reste est donc de recourir à de nouveaux emprunts qui viendront encore alourdir un endettement déjà colossal.

Vous avez donc inscrit en recettes d'investissement (au chapitre 16) 14 588 273 € de nouveaux emprunts.

Dans les nouvelles dépenses d'investissement que vous listez et chiffrez interviennent notamment pour **5,5 millions** de gros œuvre pour la **Médiathèque** et **3,5 millions d'€** pour les travaux « d'aménagements » de la « **Zone des Hangars** ». **3,5 millions d'€ qui, comme je n'ai cessé de le dire depuis 2008, sont destinés au rachat à l'Etablissement Public Foncier Régional** des terrains d'où la municipalité, contre tout bon sens économique, a chassé des activités artisanales et commerciales qui fonctionnaient, sans au bout de huit années de discussions, menaces et procédures, avoir été capable de faire des propositions sérieuses qui ne constituent pas une spoliation pour les intéressés.

Ces deux opérations, sans parler de la ZAC Martelly dont les financements « lourds » n'interviendront que plus tard plombent les capacités d'investissement de la Ville et aggravent notre endettement.

Il fallait **revoir ces projets qui sont des gouffres financiers et étudier toutes les possibilités de les arrêter.**

Mais loin de les arrêter, vous les continuez.

Le résultat est que les crédits qui leur sont affectés ne sont plus disponibles pour des besoins plus urgents.

Bien sur, **la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat** impacte négativement nos finances.

Une diminution de 1,2 d'€ par rapport à 2014 n'est pas anodine.

Nous sommes les premiers à nous élever contre ces mesures d'austérité qui frappent les collectivités locales.

Mais il ne faut cesser de rappeler que ces coupes sombres ont leur source dans la politique de la Commission Européenne et dans les traités désastreux qu'ont signés les majorités successives depuis le Traité de Maastricht.

Ne faisons pas semblant de nous indigner parce que dans le cadre de la politique suicidaire d'austérité soutenue à Strasbourg et Bruxelles aussi bien par le Parti Populaire Européen que par le Parti Socialiste Européen, nos collectivités locales sont –et seront de plus en plus- asphyxiées !

Ceci étant dit, que ces mesures tombent particulièrement mal pour Grasse, c'est certain.

Mais elles ne sont pas la cause fondamentale des difficultés de notre ville qui réside dans une masse d'emprunts dont plus de 20 % à très hauts risques pour des projets aussi ruineux qu'inadaptés.

Si l'on veut redresser la barre, c'est par là et par là seulement qu'il aurait fallu commencer.

Un emprunt structuré, « toxique » (qui s'achevait en 2018), a été renégocié avec DEPFA Bank.

Mais qu'en est-il des autres contrats ?

Qu'avez vous choisi :

- la renégociation avec la SFIL-Dexia et le recours au Fonds de Soutien de l'Etat,
- ou bien le recours en Justice ?

Le Partenariat Public Privé sur l'Eclairage pèse et pèsera de plus en plus lourdement sur les finances de la Ville.

Compte-tenu des conditions très discutables dans lesquelles a été passé ce contrat -et que nous avons mises en évidence lors de son vote en conseil municipal- envisagez-vous de le renégocier ?

La fermeture du Casino impacte directement le Budget communal puisqu'outre les employés qu'elle met au chômage, elle prive les finances de la Ville de 154 000 € de produits des jeux auxquels il faut rajouter 80 000 € de location.

Avec la fermeture du Casino, la budget de la Ville perd donc 234 000€, des emplois et une animation en Centre Ville.

Lorsqu'on examine le déroulé de la reprise, le protocole de cession et ses clauses, on a nettement l'impression que dans cette affaire, il y a eu « magouilles » et que la Ville et les salariés sont les dindons de la farce.

Avez-vous pris **des mesures pour que soit saisi le matériel de cuisine et tout ce qui peut l'être** afin que nous ne soyons pas perdants sur toute la ligne ?

Compte tenu des éléments troublants dans la reprise et la gestion, **envisagez-vous que la Ville porte plainte** et sollicite des dommages et intérêts contre les propriétaires qui se sont succédé ?

D'autre part, notre conseil municipal avait **la possibilité de majorer de 20% la Taxe d'Habitation des résidences secondaires**.

D'après nos calculs, cela représenterait un gain de plus de 400 000 €. Pourquoi nous être privé de cette ressource que toutes les communes voisines (qui sont dans une bien meilleure situation que Grasse) ont votée ? J'ai posé la question lors du Débat d'Orientation Budgétaire, je n'ai eu aucune réponse.

Evidemment, si l'on ne renonce pas à des projets ruineux, si l'on n'utilise pas tous les moyens d'obtenir des ressources nouvelles, il faut bien trouver l'argent ailleurs.

Cet ailleurs, c'est d'abord, **la diminution du personnel municipal** dont on nous a indiqué en commission que vous voudriez **ne pas remplacer 2 départs à la retraite sur 3**.

Ce ratio est intenable.

Il n'est appliqué dans aucune commune de France car il signifierait, faute de personnel, la paralysie voire la fermeture totale de services municipaux.

C'est-à-dire la fin de services aux Grassois qui, parallèlement continuent de payer de lourds impôts locaux.

Vous ne pouvez pas diminuer les services à la population et maintenir les impôts locaux à leur niveau actuel.

Les impôts locaux doivent servir à quelque chose, pas seulement à payer la dette induite par des projets qui ne répondent pas aux besoins !

L'autre ressource que vous avez trouvée est de **diminuer toute une série de crédits destinés aux enfants des écoles primaires** qu'il s'agisse des transports pour les activités sportives et culturelles.

En clair, sont remis en cause les transports qui existaient jusqu'à aujourd'hui pour les stades, les salles de sport ou d'escrime, les sorties pédagogiques dans nos musées ou au Théâtre de Grasse.

La dotation à la Caisse des Ecoles qui -c'est tout un symbole- passe de 60 000 € au BP 2014 à 50 000 € à ce budget 2015.

Déjà un certain nombre de manifestations inter-écoles –notamment des compétitions sportives- de fin d'année ont dû être supprimées.

Tout cela va en sens inverse de ce qu'il faudrait faire.

On ne doit jamais faire des économies -d'ailleurs de bouts de chandelles au regard des grandes masses budgétaires- au détriment de l'Education et la Culture.

C'est la jeunesse que l'on sacrifie et on le paye tôt ou tard.

Vous diminuez divers postes : les frais de mission, de réceptions, de publications, etc.

C'était nécessaire, d'autant plus que certains de ces crédits dont j'ai dénoncé pendant des années l'importance des volumes avaient atteint des sommes impressionnantes au regard d'autres lignes budgétaires.

Par contre, **vous augmentez fortement les indemnités des élus** qui passent de 418 500 € (ch.6531) au BP 2014 -mais de 377 910 € au CA 2014- à 466 780 € à ce BP 2015.

Entre les indemnités d'élus versées en 2014 et ce que vous inscrivez au Budget Primitif, l'augmentation est donc de 88 870 €. C'est-à-dire de **plus de 23%**.

Lorsque vous parlez d'économies, on constate que c'est vrai pour nos écoles, pour les familles, pour les services municipaux, mais pas pour les élus.

Nous vous faisons une proposition : que ces indemnités –qui en aucun cas doivent être considérées comme un salaire- soient **diminuées pour tous les élus (majorité comme opposition) de 25%**.

Cela représente une somme de **116 695 €** que nous vous proposons de réaffecter à la Caisse des Ecoles et aux sorties sportives, culturelles et pédagogiques des enfants grassois.

Pour nous ce BP 2015 est intenable et injuste.

Il s'inscrit dans la continuité de projets auxquels nous sommes opposés parce qu'ils ruinent la Ville.

Il ne redressera pas la situation.

Il l'aggravera dans tous les domaines.

C'est la raison du vote négatif de notre groupe.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE
Pénalités logement

Intervention de **Damien VOARINO**,
Conseiller municipal, groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Mon intervention porte sur un point particulier de ce Budget Primitif qui est **le montant des pénalités du fait de l'insuffisance de construction de logements sociaux dans notre ville.**

Le document budgétaire qui nous est présenté fait état en section de fonctionnement au chapitre 739 115 (« Prélèvement au titre de la loi SRU ») d'une **pénalité de 575 635 €.**

Or, **tous les documents officiels établis par la Préfecture** (PV de la Commission SRU du 16 octobre 2014) comme l'arrêté de carence du Préfet en date du 19 décembre font état d'une majoration « minorée » de 50% de la pénalité initiale et d'un montant de **767 000 €** à payer par notre ville.

Entre les 575 635 € inscrits au BP et les documents officiels de la Préfecture qui mentionnent 767 000 €, il y a donc **non concordance.**

Cette non concordance porte sur près de 200 000 € de plus ou de moins à payer.

C'est une somme non négligeable.

Nous aimerions savoir **quelle est la pénalité réelle** que devra payer la Ville en 2015 et **si la réduction de cette pénalité vous a été notifiée par écrit.**

Auquel cas, notre groupe souhaiterait avoir communication de cette notification.

Je vous remercie.

**2015 - 43 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
COMpte DE GESTION 2014**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour but d'approuver le compte de gestion 2014 de Madame la Trésorière Principale, document qui est le reflet du compte administratif 2014.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 44 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
COMpte ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur le Maire

Le résultat cumulé du service de l'eau potable s'élève :

- en exploitation à un excédent de 1 459 051,78 €
- en investissement à un besoin de financement de 723 871,16 €

Avez-vous des questions concernant ce Compte Administratif ?

Je vais faire voter tous les Comptes Administratifs par Monsieur WESTRELIN, 1^{er} Adjoint.
Monsieur WESTRELIN, je vous laisse la Présidence de séance.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2015 - 47 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
COMpte DE GESTION 2014**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le présent rapport a pour but d'approuver le compte de gestion 2014 de Madame la Trésorière Principale, document qui est le reflet du compte administratif 2014.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 48 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le résultat cumulé 2014 du service de l'assainissement s'élève :

- en exploitation à un excédent de 1 162 487,25 €
- en investissement à un besoin de financement de 268 864,54 €

Le service de l'assainissement a principalement été financé par :

- la surtaxe payée par les usagers à hauteur de 1 008 800 € pour l'exercice 2014 (seules les personnes desservies par le réseau public d'assainissement sont assujetties à la surtaxe).
- la taxe de raccordement au réseau d'eaux usées pour un montant de 91 848 €.

Des dépenses d'équipement ont été réalisées pour un montant de 1 061 426 € ; elles sont concernées principalement par :

- le paiement du solde de la part des travaux d'amélioration de la station d'épuration de la Paoute,
- l'accès à la station des Roumigières,
- la sécurisation de la station Marigarde,
- la sécurisation de la station de Plascassier,
- l'extension, le renforcement ou le renouvellement des réseaux d'assainissement communaux (rue Peyreguis, chemin de Noailles, bd Rouquier, chemin du Chèvrefeuille, chemin du Collet St Marc, bd Albert 1^{er}, rue Mirabeau, vallon du Rossignol, route de Pégomas).

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2015 - 51 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le présent rapport a pour but d'approuver le compte de gestion 2014 de Madame la Trésorière Principale, document qui est le reflet du compte administratif 2014.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 52 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le résultat cumulé du service d'assainissement non collectif s'élève :

- en exploitation à un excédent de 30 018,56 €
- en investissement à un excédent de 5 275,11 €

Le budget annexe de l'assainissement non collectif a principalement été financé :

- par les redevances payées par les usagers du service du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour un montant de 59 207 €.
- par les redevances en matière de vidange pour un montant de 12 000 €.
- par des primes de l'Agence de l'Eau à hauteur de 14 010 €, pour financer en partie l'animation des programmes de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif et permettre à la ville de mener à bien cette mission.

Deux subventions pour un montant total de 224 900 € ont été versées par l'Agence de l'Eau pour aider les particuliers qui réhabilitent leurs installations, lorsque le contrôle du service révèle qu'elles sont polluantes pour le milieu naturel ou qu'elles présentent un risque sanitaire. La ville est alors chargée de toucher l'aide forfaitaire octroyée aux particuliers par l'Agence et de la leur reverser.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 55 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le présent rapport a pour but d'approuver le compte de gestion 2014 de Madame la Trésorière Principale, document qui est le reflet du compte administratif 2014.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 56 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le résultat d'exploitation du service extérieur des pompes funèbres s'élève à 34 213,49 €. Cet excédent cumulé est uniquement le produit de la vente des plaques et enfeux.

Le résultat est repris sur le budget 2015 et sert à financer l'achat de plaques et enfeux.

Il n'y a pas d'investissement sur ce budget puisque les travaux sont pris en charge par le budget principal de la ville.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 59 BUDGET ANNEXE – SERVICE DU CINEMA STUDIO
 COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le présent rapport a pour but d'approuver le compte de gestion 2014 de Madame la Trésorière Principale, document qui est le reflet du compte administratif 2014.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 60 BUDGET ANNEXE – SERVICE DU CINEMA STUDIO
 COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Les résultats de la Régie d'exploitation du cinéma s'élèvent :

- en exploitation à un déficit de 6 478,67 €
- en investissement à un excédent de 27 628,35 €

En 2014, investissement à minima puisque les travaux importants nécessaires à l'activité spécifique du service ont été réalisés en 2013, au démarrage de l'activité. En exploitation, il convient de relever l'augmentation du produit des entrées qui est passé de 64 115 € sur 9 mois à 100 506 € sur 12 mois, soit une progression d'environ 18%. La subvention d'exploitation de la ville est restée stable à 70 000 €, bien qu'en 2014 l'intégralité du salaire de la directrice ait été pris en charge par la régie. En 2015, le produit des entrées est inscrit à hauteur de 100 000 € et la subvention communale à hauteur de 112 857 €. Les charges de personnel sont inscrites à hauteur de 138 000 €. Des réflexions sont engagées sur la mutualisation des équipes ; la subvention communale prévue au budget sera revue en fonction des recettes d'exploitation et de la restructuration des équipes.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 45 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire

Je reprends la Présidence.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, le résultat d'exploitation (1 459 051,78 €) doit être affecté en priorité au besoin de financement en investissement (723 871,16 €). Il est donc proposé d'affecter 723 871,16 € en investissement au compte 1068, le solde soit 735 180,62 € est reporté au compte 002 excédent d'exploitation capitalisé.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 46 BUDGET PRIMITIF 2015
 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
 APPROBATION**

Monsieur le Maire

En exploitation, le budget s'équilibre à 3 349 280,62 € :

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2015 - 49 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, le résultat d'exploitation (1 162 487,25 €) doit être affecté en priorité au besoin de financement en investissement (268 864,54 €). Il est donc proposé d'affecter 400 000 € en investissement au compte 1068, le solde soit 762 487,25 € est reporté au compte 002 excédent d'exploitation capitalisé.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2015 - 50 BUDGET PRIMITIF 2015
 SERVICE D'ASSAINISSEMENT
 APPROBATION**

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2015 - 53 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 54 BUDGET PRIMITIF 2015
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
APPROBATION**

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 57 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 58 BUDGET PRIMITIF 2015
SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
APPROBATION**

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 61 BUDGET ANNEXE – DU CINEMA STUDIO
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 62 BUDGET PRIMITIF 2015
SERVICE DU CINEMA STUDIO
APPROBATION**

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 – 63 AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - REVISIONS

Monsieur le Maire

La procédure des autorisations de programmes améliore la visibilité financière d'une collectivité. Elle permet ainsi aux élus d'apprécier le poids financier du programme d'investissement sur les années futures. Les volumes financiers votés constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les autorisations de programmes peuvent être révisées par le Conseil Municipal sur proposition du Maire lorsque les montants globaux sont amenés à être modifiés. Cette révision a lieu si nécessaire une seule fois par an à l'occasion du vote du budget primitif, ce qui vous est proposé lors de cette assemblée. Le volume global est modifié de 59 600 000 euros à 59 570 611 euros en dépense soit une diminution des dépenses de 29 389 euros. Le volume des recettes est lui réévalué de 17 450 000 euros à 18 822 433 euros. Ces montants sont principalement liés à la prise en compte de l'avenant du Projet de Renouvellement Urbain dont le besoin de financement est diminué par l'apport de nouvelles recettes sur le projet Médiathèque et la diminution en dépense de certaines opérations. Les montants dégagés par l'autorisation de programme renouvellement urbain sont répartis principalement sur l'autorisation de programme superstructures pour ainsi valoriser et optimiser la gestion de notre patrimoine en terme de bâtiments. Sur la période 2013 à 2017, cette révision permet de diminuer le besoin de financement des investissements d'environ 1 400 000 euros (29 389 + 1 372 433).

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Merci pour la cohérence de vos propos et nous veillerons à travailler sur ces chiffrages dans les commissions ad' hoc.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Pour les mêmes raisons que Monsieur EUZIERE, nous nous abstenons car il y a dans ces enveloppes budgétaires des choses qui vont dans le bon sens mais également des projets pour lesquels nous nous sommes

prononcés contre depuis de nombreux mois. Aussi, par cohérence, nous nous abstenons. Nous ne votons pas contre pour ne pas indiquer que nous sommes contre d'autres projets qui nous semblent intéressants.

Monsieur le Maire

Merci également pour la cohérence de vos propos.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je reprends la question que j'ai posée tout à l'heure et qui concerne le budget de la médiathèque. Lorsque vous êtes arrivé, vous vous êtes posé la question de la poursuite ou de l'arrêt de cette infrastructure. Avez-vous le montant pour se dédire ?

Monsieur le Maire

Je vous invite à venir en séance des commissions aménagement, où vous êtes membre, pour que l'on puisse travailler ensemble. On ne peut pas être absent à toutes les commissions et venir après poser les questions. On abordera ces questions en commission.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Nous ne pouvons pas l'aborder maintenant, vous n'avez pas de chiffres ?

Monsieur le Maire

Nous devons organiser nos débats, nos prises de parole, et il va falloir que vous vous discipliniez à cela Monsieur CASSARINI.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous ne voulez pas répondre à cette question ou vous n'avez pas le chiffre ?

Nous procédons au vote.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI je viens de vous répondre et je vous invite à être plus assidu à nos commissions.

Monsieur Stéphane CASSARINI

D'accord, je serai plus assidu. Pouvez-vous répondre à la question ?

Monsieur le Maire

Vous n'êtes pas venu à une seule commission pour préparer le conseil.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Et alors cette question n'a pas été abordée.

Monsieur le Maire

Vous pouvez aborder toutes les questions que vous souhaitez en commission. Je vous invite à venir en commission. Vous ne venez jamais.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Si je devais faire la liste de vos élus qui ne sont pas présents à certaines commissions ! Encore une fois vous ne répondez pas à la question. C'est incroyable !

Monsieur le Maire

Effectivement, c'est incroyable de voir un tel comportement.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je suis là pour poser des questions et vous n'y répondez pas. C'est cela qui est incroyable.

Monsieur le Maire

On peut poser pleins de questions avant le conseil, venir aux commissions de travail. Vous vous défaussez de tout cela et le jour du conseil municipal vous faites des effets de tribune avec vos petites déclarations de ci, de là. Au dernier conseil communautaire, vous êtes même parti avant qu'on vous réponde.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Les deux derniers conseils communautaires, vous êtes parti une heure avant alors que vous êtes président. Ne donnez pas des leçons. Appliquez-les vous à vous-même.

Monsieur le Maire

Je vous propose de délibérer sur l'autorisation de programme.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

<p style="text-align: center;">AUTORISATIONS DE PROGRAMMES Révisions</p>
--

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Ces autorisations de programme portent en grande partie sur des opérations en cours.

Elles constituent non pas un plan pluriannuel de travaux pensé, chiffré point par point et discuté avec documents à l'appui en commission municipale mais une liste d'autorisations de programmes.

Il y a donc, dans ce catalogue, **des bonnes intentions** : les travaux d'améliorations des bâtiments communaux, des bâtiments scolaires, des bâtiments culturels et culturels, des bâtiments sportifs qu'il conviendrait de chiffrer exactement mais dont **nous soutenons le principe**.

Par contre, ces autorisations de programme comportent aussi –et pour des sommes très élevées- **des projets avec lesquels nous sommes en total désaccord**, en particulier la très ruineuse « **grande médiathèque** », et la **poursuite de la pénétrante Cannes-Grasse** jusqu'à St Jacques.

Nous nous abstenons donc sur cette délibération qui associe **de bonnes intentions à de mauvais projets**, en redemandant que ce type d'autorisation de programme soit chiffré précisément et fasse l'objet des indispensables séances de travail entre élus avant d'être présenté au conseil municipal.

Monsieur le Maire

L'enveloppe consacrée à la Vie Association n'a pas été modifiée par rapport à l'année dernière malgré les difficultés financières de la ville pour respecter le bon fonctionnement de la Vie Associative Grassoise. Aucune subvention nouvelle n'a été prise en compte, aucune subvention exceptionnelle ne sera accordée sauf si ces subventions permettent une plus-value dans le service public Grassois. Je rappelle ici la procédure. Les dossiers de subvention ont été reçus et validés par le service chargé de les instruire. Une fois les dossiers validés, ils sont transmis aux élus thématiques et aux élus concernés pour parfaire l'étude des sommes allouées. J'ai reçu l'ensemble des élus thématiques et les fonctionnaires qui y sont associés pour confirmer les dites subventions. Ces études ont été minutieuses et fructueuses. Les subventions des syndicats relèvent d'une autre délibération qui sera présentée lors d'un futur Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Vous connaissez notre position de principe sur les subventions aux associations. Nous les dénonçons en général, nous considérons que c'est du clientélisme, nous pensons qu'une association doit vivre de ses adhérents et si elle ne vit pas, elle disparaît. Cela n'a rien de grave. Le fait d'avoir développé depuis des années ces subventions a développé du clientélisme. Nous allons nous abstenir car il y a, dans le lot, des associations qui méritent d'être soutenues comme les associations sportives et culturelles. Pour certaines, cela n'a qu'un sens électoral et nous le regrettons.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote pour les subventions qui les concernent.

Monsieur DE FONTMICHEL, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 66 RENOUELEMENT URBAIN
VOIE DE DESENCLAVEMENT DU QUARTIER DE LA GARE
ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE BZ N°618**

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 67 GROUPEMENT DE COMMANDE ULISS
ADHESION**

Monsieur le Maire

Avez-vous des demandes de prise de parole ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Est-ce que cette adhésion va permettre une économie ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Tout à fait. L'objectif est, en se groupant à cette échelle, d'optimiser nos achats, accroître le nombre d'offres reçues, leur diversité, leur qualité, leur rapport qualité / prix, sans écarter les petites et moyennes entreprises. Nous resterons libres, et au cas par cas, de participer à un accord-cadre ou au marché du groupement ou de nous en désengager avant la validation du dossier de consultation des entreprises, s'il ne nous donne pas pleine satisfaction. Nous participerons aux comités techniques de chaque projet dans lequel nous nous engagerons.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 68 LICENCE D'ENTREPRENEUR DES SPECTACLES

Monsieur Jonathan TURRILLO

L'objet de ce rapport est d'autoriser la ville de Grasse à demander une licence d'entrepreneur de spectacles à la direction des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, les activités consistant à exploiter un lieu de spectacle, à produire et/ou à diffuser des spectacles vivants sont régies par la loi n° 99-198 du 18 mars 1999 et demandent que l'exercice de l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants soit soumis à la délivrance d'une licence.

Il existe trois catégories de licence :

La ville de Grasse ne peut pas demander les licences 1, 2 et 3, au nom de sa personne morale car l'attribution de la licence est personnelle, nominative et incessible. Il y a tout de même une exception pour les salles et les diffuseurs de spectacles communaux: pour les salles de spectacles, exploitées en régie directe par les collectivités publiques, l'attribution de la licence se fait : "à la personne physique désignée par l'autorité compétente." la commune de Grasse organise ou accueille de nombreux spectacles sur son territoire lors de manifestations culturelles, événementielles, sportives et touristiques. Je vous demande d'attribuer la licence de spectacles à Madame Catherine BUTTY, adjointe au Maire, déléguée aux événements, manifestations et rayonnement touristique sur la commune de Grasse.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Est ce que c'est une délibération que l'on doit voter chaque année ?

Monsieur le Maire

Non c'est une délibération triennale.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 69 SERVICE DES ARCHIVES COMMUNALES
DEPOT ARCHIVES BONSIGNON
SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Monsieur Jonathan TURRILLO

Madame BONSIGNON a déposé en 2014, aux archives communales, un ensemble de quatre lettres et deux photographies d'un grand-père soldat pendant la guerre de 1914-1918. Il convient de formaliser par un contrat ce dépôt qui illustre parfaitement l'attachement de Madame BONSIGNON à la sauvegarde du patrimoine grassois.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 70 SERVICE DES ARCHIVES COMMUNALES
DEPOT DU FONDS SAVONNERIE ROUSTAN
SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Monsieur Jonathan TURRILLO

L'héritier de la savonnerie Roustan, Monsieur Laurent VENTUROLI, a déposé aux archives communales, en 2012, les archives de cette société. Il convient de formaliser par un contrat ce dépôt qui illustre parfaitement l'attachement de Monsieur Laurent VENTUROLI à la sauvegarde du patrimoine grassois.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 71 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
ET MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
DON D'ŒUVRES PAR LA SOCIETE DES MUSEES DE LA VILLE DE GRASSE**

Monsieur Jonathan TURRILLO

Par délibération du Conseil d'Administration en date du 20 novembre 2014, la Société des Musées de la ville de Grasse souhaite faire don au Musée d'Art et d'Histoire de Provence des cinq études par Charles Nègre, qu'elle a acquises pour un montant total de 10 000 €, afin d'enrichir le fonds consacré à cet artiste.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote. Madame BOURRET ne participe pas au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 72 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
ET MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
INTEGRATION DE NOUVEAUX STOCKS DE CARTES POSTALES
REGIE DE RECETTES DU MAHP**

Monsieur Jonathan TURRILLO

Le Musée d'Art et d'Histoire de Provence possède un stock ancien de cartes postales sur les collections du musée, qu'il souhaite proposer à la vente auprès de ses visiteurs au tarif de 0.40 centimes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 73 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC**

Monsieur Jonathan TURRILLO

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA, pour le fonctionnement du service Ville d'art et d'histoire en 2015. Les actions porteront sur :

- Les visites annuelles programmées (tous les 2 derniers samedis du mois et les mercredis et samedis pendant les vacances scolaires) ainsi que l'édition des programmes,
- Les animations pédagogiques (25 classes reçues par mois, acquisition du matériel pédagogique adapté) ainsi que l'édition des programmes,
- Les éditions d'affiches et de documents sur le centre historique et les hameaux,
- La transversalité avec les services techniques et de l'urbanisme (coordination des études documentaires dans le cadre du PRU),
- L'animation de la Maison du Patrimoine avec une exposition estivale consacrée à l'artiste Ernest Boursier-Mougenot,
- La rédaction du Projet Scientifique et Technique et le renouvellement de la convention VAH.

L'ensemble de ces actions peut être subventionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA à hauteur de 50%, soit 16 450 euros du budget prévisionnel de fonctionnement du service.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 74 CINEMA STUDIO
MODIFICATION TARIFICATION NOUVEAUX DROITS D'ENCAISSEMENT**

Monsieur Jonathan TURRILLO

Nous avons une très forte demande du public cinéophile concernant l'achat d'affiches de films stockées au cinéma, le « Cinéma Studio ». Aussi nous nous proposons d'inscrire au chapitre recettes du cinéma la vente d'affiches. Une affiche A3 (petite affiche 40 X 60) est proposée au tarif de 5 €, la grande affiche (120 X 160) au tarif de 10 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 -75 SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
ACCEPTATION D'UN MECENAT POUR L'ACQUISITION D'UN FOND SUR LE PARFUM**

Monsieur Jonathan TURRILLO

Monsieur Olivier MAURE, représentant la société Accords & Parfums, et Monsieur Jean-Denis SAISSE, représentant la société Realty Parfums, souhaitent contribuer de manière active au développement de la collection spécialisée sur le parfum de la villa Saint-Hilaire en faisant don de 8000 euros à la commune de Grasse, à la condition qu'en contrepartie de l'octroi de cette somme la commune acquière les ouvrages provenant de la bibliothèque privée de la famille LARUELLE pour un montant de 8 000 euros. Cette collection, façonnée tout au long des années par le parfumeur belge aujourd'hui décédé, René LARUELLE, est bien constituée, avec un corpus de documents du 18^{ème} siècle à nos jours d'un intérêt majeur pour ce qui concerne la parfumerie. Elle contient près de 2000 titres de documents (voir liste en annexe de la convention). Elle sera acheminée à la villa Saint-Hilaire pour y être conservée et mise à la disposition pour consultation de tout lecteur qui en ferait la demande. La commune de Grasse procédera à l'émission d'un titre de recette de 4 000 € auprès de la société Accords et Parfums et d'un titre de recette de 4 000 € auprès de la société Realty Parfums. Les dépenses relatives au déménagement de cette collection depuis la Belgique jusqu'à la villa Saint-Hilaire, suivant les quantités réellement exécutées, seront remboursées à la commune de Grasse, sur présentation des factures, par les sociétés Accords et Parfums et Realty Parfums, chacune à hauteur de 50% des dépenses.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 76 TAXE DE SEJOUR
 MODIFICATION**

Madame Catherine BUTTY

La taxe de séjour est exigible auprès des personnes qui ne sont pas domiciliées dans la Commune et n'y possèdent pas de résidence soumise à la taxe d'habitation. Les natures d'hébergement sont les hôtels de tourisme, les résidences de tourisme, les meublés de tourisme, les villages de vacances, les terrains de camping, terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes. La taxe de séjour est instaurée pour des hébergements à titre onéreux. Le tarif de la taxe de séjour est fixé par le Conseil Municipal, conformément à un barème établi par décret pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour. Les tarifs de la taxe (article 2330-30 du C.G.C.T) doivent être compris entre 0,20 et 4.00 € par personne et par nuit, la période de recouvrement est l'année civile. Les taxes sont versées par les logeurs, hôteliers ou propriétaires au Trésorier Municipal tous les trimestres. Ces tarifs seront applicables à compter du 01/05/2015 :

Sont exonérées de la taxe les personnes suivantes :

- les enfants de moins de 13 ans ;
- les agents de l'Etat travaillant temporairement dans une station ;
- les bénéficiaires de certaines aides sociales (personnes âgées bénéficiaires d'une aide à domicile, personnes handicapées ou en centre pour adultes handicapés ou d'hébergement et de réinsertion sociale).

Je vous propose en outre d'instaurer une taxe réduite pour familles nombreuses :

- -30 % pour les familles comprenant trois enfants de moins de 18 ans
- -40 % pour les familles comprenant quatre enfants de moins de 18 ans
- -50 % pour les familles comprenant cinq enfants de moins de 18 ans
- -75 % pour les familles comprenant six enfants et plus de moins de 18 ans

La commission optimisation et performance des moyens et ressources ayant été saisie dans sa séance du 31 mars 2015 et la commission vivre ensemble ayant été saisie dans sa séance du 1^{er} avril 2015, je vous demande de bien vouloir approuver l'actualisation de notre dispositif de taxe de séjour à compter du 01/05/2015.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Dans la première catégorie cinq étoiles, y en a-t-il dans Grasse ?

Madame Catherine BUTTY

Le relais château, la bastide Saint-Antoine.

Monsieur le Maire

Nous espérons qu'il y en aura beaucoup d'autres.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 77 PLAN LOCAL D'URBANISME
 INSTAURATION D'UN SURSIS A STATUER**

Monsieur Christophe MOREL

Par délibération en date du 4 juillet 2013, le Conseil municipal a prescrit la révision du Plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

La procédure de révision du PLU en est au stade du diagnostic et des enjeux.

Au regard de l'avancement de la procédure, des études réalisées en interne par les services de la ville ou encore par le bureau d'études en charge du PLU, certaines orientations ont pu être mises en lumière et il convient sur certains secteurs de pouvoir temporiser sur des demandes d'occupation des sols de nature à compromettre notre futur PLU.

Ces secteurs sont notamment ceux de :

- Sidi-Brahim et les 4 chemins.
- Les hameaux historiques.
- Le quartier de la gare et du Carré-Marigarde.

La réflexion porte également sur les espaces naturels collinaires, qui représentent des éléments sensibles du paysage et doivent être préservés. Les études réalisées sont suffisamment avancées et justifient l'instauration d'un sursis à statuer.

Je vous demande de bien vouloir instaurer le sursis à statuer général dans les conditions fixées à l'article L.111-8 du Code de l'urbanisme pour toutes les demandes d'autorisation d'occupation des sols concernant des constructions, installations ou opérations de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan, notamment les périmètres d'intérêt opérationnel désignés par les études d'urbanisme du PLU en cours, dire que le Maire ou son adjoint délégué pourront signer les arrêtés instaurant les sursis à statuer au cas par cas et dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant une durée d'un mois en mairie.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 78 CESSION D'UN DELAISSE - PLASCASSIER

Monsieur Christophe MOREL

Monsieur et Madame MANTEUFEUL ont sollicité de la ville de Grasse la cession d'un délaissé situé au droit de leur propriété, sise Hameau de Plascassier, Rue Benoît Burgarel. Considérant que la parcelle communale concernée d'une superficie de 38 m² est constituée par un petit talus en friche. Ce délaissé à détacher de la parcelle cadastrée DL n°190 n'a pas d'utilité pour la Commune et n'est pas affecté à un usage public. Les époux MANTEFEUL ont accepté d'acquérir cette parcelle moyennant le prix de 3 000 Euros, montant validé par le Service des Domaines, et ils ont accepté de supporter les frais annexes (géomètre, notaire...). La Commission équipement et aménagement ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 31 mars 2015, je vous demande de bien vouloir adopter le principe de la vente d'un délaissé situé Hameau de Plascassier d'une superficie de 38 m² à détacher de la parcelle DL n° 190 au profit des riverains immédiats: M. et Mme MANTEFEUL, moyennant un prix au bénéfice de la ville de 3 000 euros, dire que les acquéreurs prendront à leur charge les frais annexes induits par la vente (géomètre, notaire) et autoriser Monsieur le Maire et/ou Monsieur Christophe MOREL à signer pour le compte de la ville tous documents à intervenir dans le cadre de cette affaire.

Monsieur Ludovic BROSSY

Je ne suis pas contre le principe. L'équipement de jeux a été enlevé au niveau du parc et je souhaiterais savoir si les 3 000 € récoltés dans cette vente pourraient être utilisés pour rééquiper ce parc ?

Monsieur le Maire

Ils ne sont pas sur les mêmes budgets, mais j'ai bien reçu votre saisine par mail, hier au soir, dans lequel vous attiriez notre attention sur les questions de la bibliothèque, sur les questions des jeux du parc et sur les questions du club des séniors devenant habitants de Plascassier. Nous allons étudier cela et nous n'avons pas attendu de vendre la parcelle pour pouvoir travailler sur le toboggan du parc. Cet aménagement est à l'étude. Bien sur, je vous tiendrai au courant de l'évolution de ces choses. Je ne souhaite pas faire un espace dortoir de Plascassier mais favoriser un certain nombre de choses.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 79 ECHANGE DE PARCELLES SITUEES EN BORDURE DE L'AVENUE DE PROVENCE –
RECTIFICATION CADASTRALE**

Monsieur Christophe MOREL

Par délibération en date du 23 septembre 2014, le Conseil Municipal a adopté le principe d'un échange à intervenir avec les consorts MARTARELLO afin de régulariser la situation foncière résultant de l'élargissement de l'avenue de Provence. Cependant le document établi récemment par le Cabinet FLAUGNATTI sur la base d'un extrait cadastral numérisé fait ressortir des superficies modifiées. Les calculs de ce document d'arpentage dressé par les soins du géomètre correspondent au relevé exact réalisé sur place. Ainsi, l'emprise cédée par la commune est désormais de 467 m² et celle dépendant de la propriété des consorts MARTARELLO d'une superficie globalisée de 388 m². La différence de 79 m² donnerait lieu au versement d'une soulte de 1 820 € au profit de la commune. La commission équipement et aménagement au cadre de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 31 mars 2015, je vous demande de bien vouloir prendre acte des modificatifs établis par Monsieur FLAUGNATTI géomètre, aux termes desquels la ville céderait 467 m² à détacher de la parcelle BL 134 et les Consorts MARTARELLO céderaient 388 m² à détacher des parcelles BL 129, 130 et 242, valider le principe du versement d'une soulte au profit de la commune d'un montant de 1 820 € consécutive à la différence de 79 m² et autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL l'Adjoint Délégué, à signer pour le compte de la ville de Grasse tous documents à intervenir pour le règlement de cette affaire et notamment l'acte appelé à constater les mutations foncières.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christophe MOREL

La ville de Grasse est propriétaire d'un terrain situé quartier du Plan accessible à partir de la route de la Paoute (n° 51) cadastré section DR n°4. Ce terrain d'une superficie de 1 363 m² est actuellement sans affectation et fait partie du domaine privé de la commune. Il est proposé de mettre en vente cette parcelle sur la base d'un cahier des charges définissant les conditions et les modalités de la cession. Il est proposé d'opérer une consultation destinée à recueillir des offres et à retenir le futur acquéreur du terrain, de confier l'examen des offres et le choix du futur acquéreur à la commission aménagement. Ce choix devra être approuvé par le conseil municipal. Au terme de la procédure de mise en concurrence, une nouvelle délibération du conseil municipal prendra acte du processus, validera le choix de la commission et autorisera la signature d'un compromis de vente avec le candidat retenu. La commission optimisation et performance des moyens et des ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 31 mars 2015 et la commission équipement et aménagement du cadre de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 30 mars 2015, je vous demande de bien vouloir adopter le principe de la vente du terrain communal sis à Grasse, quartier le Plan cadastré DR n°4 pour 1 363 m², sur la base du cahier des charges ci-annexé et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à mettre en œuvre les dispositions figurant dans le cahier des charges.

Madame Mékia-Nora ADDAD

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Christophe MOREL

Tant que le terrain n'est pas vendu nous ne pouvons pas connaître son prix exact. L'évaluation va dépendre du projet, du promoteur ou de la personne qui va se porter acquéreur. Cela sera défini ultérieurement.

Madame Mékia-Nora ADDAD

Je me permets de rebondir pour rappeler que c'est avant toute aliénation que le service des domaines doit se positionner sur la vente d'un bien.

Monsieur le Maire

Vous avez raison. Je vais vous expliquer pourquoi nous n'avons pas inscrit le chiffrage.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Madame ADDAD, je constate avec un grand bonheur que les cours de droit ont toujours gardé la même valeur, en effet j'allais faire la même remarque que vous et je vous en félicite. Les études que Madame ADDAD a suivies sont excellentes. Sans connaissance de prix, il me semble difficile de voter cette délibération. Monsieur MOREL, je ne pense pas que l'on puisse évaluer un prix en fonction de ce que va faire l'acquéreur.

Monsieur Christophe MOREL

Il ne s'agit pas d'une vente définitive. Il s'agit de proposer ce terrain à la vente. Le prix sera certainement au mieux disant, puisque c'est notre volonté. L'objectif est de rationaliser les propriétés de la ville, les valoriser le plus possible. Si vous procédez à une estimation des domaines et que le prix est inférieur à celui qui pourrait résulter du marché ou de l'offre du promoteur, le promoteur va s'aligner sur le prix des domaines et la commune sera perdante.

Monsieur Paul EUZIERE

J'ai rarement vu les domaines être très bas s'agissant de terrain. Ils regardent le prix des terrains autour. L'évaluation des domaines est nécessaire pour la vente d'un bien.

Monsieur le Maire

Je vais vous expliquer pourquoi nous n'avons pas communiqué dessus.

Monsieur Damien VOARINO

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Christophe MOREL

Sur les logements sociaux, ce terrain est malheureusement trop petit pour permettre l'édification de logements sociaux. Par ailleurs le chemin d'accès est particulièrement étroit et de plus il y a une résidence qui comporte plus de 150 logements sociaux tout à fait à proximité et en terme de mixité sociale, cela n'aurait pas été le choix le plus judicieux.

Monsieur le Maire

Pour ce qui est du prix du terrain, on a effectivement demandé aux domaines de chiffrer ce prix que je peux vous communiquer. Mais l'esprit a été de dire que l'on va faire une forme d'appel à une proposition financière des uns et des autres et si on divulgue ce prix on peut s'annihiler une partie des recettes. Je peux le partager avec vous en toute transparence. Seulement, si ce prix sort dans la presse, la personne intéressée peut mettre le prix plancher plus un euro. Je vais demander à Monsieur PEYRAUD de ne pas faire état du prix de la valorisation des domaines afin que l'on ne joue pas contre nos propres intérêts. Le prix estimé est 270 000 €. Si vous le souhaitez je l'inscris dans la délibération mais nous prenons le risque de perdre de l'argent qui pourrait aller directement aux grasseois.

Monsieur Paul EUZIERE

L'article L2241 du CGCT impose que toute cession d'immeuble ou de droit réel immobilier par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à une délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Monsieur le Maire

Vous avez raison mais on repassera la cession devant le conseil. Nous ne sommes pas dans la cession du terrain. Je rappelle le titre « approbation du cahier des charges » relatif à la cession. Le jour où nous signerons l'acte authentique nous repasserons devant le conseil. Vous avez raison de souligner cet article du Code Général des Collectivités Territoriales. Le jour où nous allons acter la cession du terrain, bien sur, elle comprendra le prix. Au contrôle de la légalité, ici dans notre instance et pour les grasseois, c'est normal que le prix de la cession d'un actif soit mentionné dans la délibération. Je peux rajouter les 270 000 € mais on peut jouer contre nos intérêts et perdre de l'argent.

Madame Mékia-Nora ADDAD

Est-ce qu'il y a une estimation des domaines ?

Monsieur le Maire

Oui.

Madame Mékia-Nora ADDAD

Peut-on m'assurer que par la suite il n'y aura aucune difficulté ?

Monsieur le Maire

Si vous le voulez on reste masqué à 270 000 €. Je vous certifie qu'il y a une estimation des domaines à hauteur de 270 000 €. Je peux vous la transmettre confidentiellement. Nous repasserons devant le conseil municipal afin d'évoquer cette cession. On essaye de ne pas communiquer sur le prix pour voir comment les gens se positionnent.

Madame Myriam LAZREUG

Dans le cahier des charges on parle de vente par soumission cachetée, c'est-à-dire au plus offrant. Alors s'il n'y a pas de prix plancher dans le cahier des charges, comment peut-on retirer de la vente le bien si l'offre est dérisoire ?

Monsieur Christophe MOREL

Nous sommes libres de ne pas vendre.

Madame Myriam LAZREUG

Alors c'est de gré à gré nous ne sommes plus en soumission cachetée. C'est juste une question parce que je ne comprends pas.

Monsieur Christophe MOREL

C'est une procédure libre. Nous restons libres de ne pas céder.

Madame Myriam LAZREUG

Donc vous restez libre de ne pas céder au plus offrant.

Monsieur le Maire

C'est écrit dans le cahier des charges.

Madame Myriam LAZREUG

Donc, vous pouvez ne pas vendre au plus offrant.

Monsieur le Maire

On peut ne pas vendre au plus offrant si le prix du plus offrant ne correspond pas à ce que l'on attend.

Madame Myriam LAZREUG

Par rapport au projet.

Monsieur le Maire

Oui.

Madame Myriam LAZREUG

D'accord.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PLAN
Cahier des charges relatif à la cession**

Intervention de **Mékia-Nora ADDAD**,
Conseillère municipale groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Je voudrais faire deux remarques qui sont liées.

La première est que la délibération ne présente **aucune incidence budgétaire** au sujet de cette vente.
Quand on vend un terrain, normalement, il en résulte une incidence budgétaire...

Ma deuxième remarque est qu'en tant qu'élue mais aussi juriste, je trouve très étonnant que **nulle part, ni dans la délibération, ni dans la convention attenante, il ne soit fait mention d'une évaluation du prix de cette parcelle par le Service des Domaines.**

J'aimerais savoir si une estimation du prix de cette parcelle a été faite par ce service.

Si oui pour quel montant ?

Et pourquoi, dans ce cas, ce montant ne figure-t-il nulle part ?

Dans le cas contraire, pourquoi le Service des Domaines n'a-t-il pas été sollicité pour ce chiffrage?

C'est pourtant la règle quand il y a vente d'un bien public ?

S'agissant de surcroît d'une **vente de « gré à gré »** -procédure sur laquelle j'ai les plus grandes réserves- vous comprendrez que cette absence de prix et de référence à toute évaluation des Domaines nous interpellent.

**VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PLAN
Cahier des charges relatif à la cession**

Intervention de **Damien VOARINO**,
Conseiller municipal, groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Pour ma part, si je conçois que l'on mette en vente des terrains qui appartiennent au patrimoine commun des Grassois, je considère qu'ils doivent bénéficier sur toute la ligne de cette vente.

Ce cahier des charges me paraît très discutable à plusieurs points de vue. Nous l'avons d'ailleurs soulevé en commission.

Surtout, compte tenu des pénalités que doit payer notre ville pour sa carence en logements sociaux, **la vente de ce terrain devrait s'inscrire dans l'effort de constructions de logements sociaux.**

Il s'agit d'un petit terrain.

Donc, pas question de construire un grand ensemble.

Mais nous préfererions **que ce terrain soit destiné à la construction de logements qui manquent cruellement** plutôt que de servir aux appétits d'un quelconque promoteur dans le cadre d'une vente « de gré à gré ».

Cela devrait figurer en toutes lettres dans le « Cahier des charges ».

**2015 - 81 SALLES DE MUSCULATION
ADOPTION DES TARIFS 2015 – ADHESION**

Monsieur Gilles RONDONI

En préambule, je souhaite saluer le fait que l'enveloppe destinée aux associations sportives soit maintenue égale. A Grasse nous avons 10 000 licenciés pratiquant le sport et 30 000 pratiquant le sport dans un cadre de loisir.

La ville de Grasse gère deux salles municipales en régie directe : celle de l'allée des Bains et celle des Fleurs de Grasse. Les droits d'inscription permettent de financer sur le budget général de la commune de nouveaux équipements et appareils pour ces deux salles de musculation. Considérant qu'il est important de permettre une inscription tout au long de l'année civile tout en restant sur des tarifs accessibles à tous, il a été proposé de revoir à la hausse par rapport aux tarifs de 2012 les tarifs suivants : 80 € à l'année pour les pleins tarifs et 40 € à l'année pour les demi-tarifs.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 82 PROJET ERASMUS
PROGRAMME COMMUNAUTAIRE D'EDUCATION ET DE FORMATION DANS LES
ECOLES
CONTRAT FINANCIER DE L'ECOLE ELEMENTAIRE HENRI WALLON**

Madame Dominique BOURRET

Je souhaite faire un petit préambule comme vient de le faire mon collègue Monsieur RONDONI. Je souhaite apporter une explication sur la diminution du montant alloué à la caisse des écoles sur le budget 2015. Ce budget a été voté à l'unanimité des membres de la caisse des écoles. De plus pour le budget 2015 il s'est avéré que les demandes de ski scolaire, qui sont le budget principal de la caisse des écoles, présentaient une demande très inférieure d'enfants.

Dans le cadre du programme européen ERASMUS +, les écoles élémentaires peuvent bénéficier de crédits européens pour la conduite de leurs projets de mobilité et de coopération à travers l'Europe. L'école élémentaire Henri Wallon propose un projet avec l'Autriche, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Ce projet durerait 24 mois du 1^{er} septembre 2015 au 1^{er} septembre 2017 sur deux années scolaires. La totalité du projet sur les cinq pays pour des échanges par voyages, e-learning, courriers, découvertes des sphères éducatives de chaque pays serait d'un coût total de 120.690 € sur les 5 pays. La demande de l'école élémentaire Henri Wallon étant de 37.715 € sur deux ans. L'école élémentaire Henri Wallon a demandé à la ville de Grasse et à son représentant légal de se porter garant de ce projet si l'école obtenait le financement européen. Il conviendra pour la ville de percevoir les subventions européennes qui financent ce projet et de mandater les sommes correspondantes par année scolaire uniquement. Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à se porter garant sur ce projet ERASMUS + de l'école Henri Wallon élémentaire pour ce très beau projet scolaire.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 83 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LE TIGNET
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la ville du Tignet concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2014-2015 et les suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 84 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC MOUGINS
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions intercommunales avec la ville de Mougins concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2014-2015 et les suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 85 RESTAURATION SCOLAIRE
MODIFICATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet de modifier la participation financière des usagers de la restauration scolaire. Je vous propose le principe cadre pour les propositions suivantes :

Considérant le contrat signé le 30 novembre 2005, la ville de GRASSE a confié à SODEXO la gestion de son service public de restauration, ainsi que la réalisation des travaux de conception et de construction de la cuisine centrale ainsi qu'une mise en conformité de l'office de l'école Gérard Philipe pour une durée de 15 ans, ensuite, portée à 16 ans par avenant N° 1 du 2 avril 2007, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Vu le coût des repas qui est actuellement de 4.13 € TTC pour les enfants de maternelles et de 4.55 € TTC pour les enfants d'élémentaires qui déjeunent dans les cantines scolaires.

Vu que la ville de Grasse participe chaque jour à 1€32 par repas d'enfant en maternelle et 1€66 par repas d'enfant en élémentaire. Le coût total pour la Ville en 2015 est estimé à 1.000.000 €.

Vu le prix du repas payé par les familles de 2,81€ pour un enfant de maternelle et de 2,89€ pour un enfant d'élémentaire.

Considérant qu'avec la baisse des dotations de l'Etat, la ville ne peut continuer cette participation financière sur ces 600.000 repas annuels environ.

Considérant l'implication de la ville de Grasse pour le bien-être des familles sur son territoire par son engagement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales sur son Contrat Enfance Jeunesse, ainsi que sur son implication dans les actions menées sur la Politique de la Ville dans ses quartiers prioritaires.

Considérant que la ville ne souhaite pas augmenter les impôts sur sa commune.

Considérant que l'usager doit pouvoir participer aux services dont il bénéficie mais à la hauteur de ses moyens financiers.

Considérant que la participation des familles devra se situer dans une fourchette d'un prix « plancher » de 2,81€ pour les repas des enfants de maternelles et de 2,89 € pour les repas des enfants d'élémentaires; et d'un prix « plafond » de 4,13€ pour les repas des enfants de maternelles et de 4,55€ pour les repas des enfants d'élémentaires.

Considérant que les familles d'enfant ne résidant pas sur la commune de Grasse mais dont l'enfant est demi-pensionnaire dans une école grasseoise aura automatiquement le prix coûtant du repas.

Considérant que la participation au coût du repas de la ville sera en fonction du Quotient Familial (QF) de chaque famille. Le quotient familial est un outil de mesure des ressources mensuelles des familles qui tient compte de tous les revenus : prestations comprises le cas échéant par rapport à la composition familiale.

Considérant que la ville de Grasse n'a actuellement que 1/3 des QF des familles ayant un enfant inscrit en accueil périscolaire du soir et non la totalité des QF des enfants demi-pensionnaires. La ville de Grasse souhaite obtenir par questionnaire anonyme, les QF des demi-pensionnaires d'ici le prochain Conseil municipal de juin.

Considérant que parallèlement à ces recueils de Quotient familial, la ville de Grasse va engager des négociations avec la SODEXO afin de demander davantage de produits Bio dans les assiettes des enfants, ainsi qu'un rapprochement avec les fournisseurs locaux pour les denrées alimentaires et pour soutenir l'engagement de la ville sur le développement durable.

Considérant que la participation de la ville prendra en considération le QF des familles et sera précisée lors du Conseil municipal de Juin prochain. Suite à toutes ces propositions, je vous demande de bien vouloir adopter le principe cadre des propositions suivantes :

- o prix plancher de participation des familles de 2,81€ pour les maternelles.
- o prix plancher de participation des familles de 2,89€ pour les élémentaires.
- o prix plafond de participation des familles de 4,13€ pour les maternelles.
- o prix plafond de participation des familles de 4,55€ pour les élémentaires.
- o prix coûtant pour les demi-pensionnaires ne résidant pas sur Grasse.
- o participation financière de la ville en fonction des QF des familles.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je voterai contre cette délibération compte tenu du fait que je ne suis pas favorable à ce qu'il y ait une discrimination entre les enfants. Je trouve qu'on se retrouve avec une double peine. Les parents qui travaillent payent des impôts parce qu'ils travaillent et qu'ils ont des revenus et ils vont payer plus cher le ticket de cantine. Tous les enfants sont égaux et je pense qu'il serait normal qu'ils payent le même tarif. Ce qui était le cas jusqu'à présent. Voilà les raisons pour lesquelles je voterai contre ce principe là.

Monsieur le Maire

Jusqu'à présent c'est le contribuable qui payait le différentiel du surcoût du repas et là nous introduisons la notion d'usager. Votre position est respectable. Il faut juste savoir si ces 500 000 € sont portés par le budget communal et par l'imposition ou par l'usager qui est le consommateur du repas. Les enfants ne sont pas traités différemment les uns des autres. Simplement nous avons cet esprit d'intégrer les questions de quotient familial pour avoir ces réflexions sur les niveaux de revenu afin que cela ne pèse pas trop lourd sur les portefeuilles de nos concitoyens. Introduire cette nouvelle démarche permettra mécaniquement d'année en année de faire prendre en charge ces 500 000 € par le contribuable. C'est un vrai débat et vous avez le droit de vous positionner de cette manière et je le respecte.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je comprends bien votre position mais j'aurais préféré un autre choix qui aurait peut être été celui de donner la même subvention d'année en année quitte à ce que toutes les familles reçoivent un peu moins plutôt que de faire

payer deux fois la charge. Car ceux qui payent plus chers sont également ceux qui payent des impôts et qui payent pour les autres.

Monsieur Paul EUZIERE

J'ai combattu depuis le premier jour ce contrat de DSP avec la Sodexo et émis des réserves sur sa réalisation. Il y a beaucoup à voir et à revoir sur l'exécution de ce contrat notamment en ce qui concerne la cuisine centrale dite « cuisine centrale » et la qualité des repas. Nous avons plusieurs problèmes : d'un côté on a ni le quotient familial puisque c'est renvoyé au conseil municipal du mois de juin, ni les tarifs fourchettes. Vous comprendrez bien qu'il est gênant de voter une délibération avec ce flou artistique. Deuxièmement, il y a des notions sur lesquelles je m'interroge. Je comprends bien que la priorité soit aux élèves grasseois mais que devient dans cette logique l'intercommunalité, par exemple. Troisièmement, c'est sur la logique de la nouvelle démarche, de notion d'usager puis de consommateur. Nous sommes dans une logique de consommateur et même de client qui est antinomique avec la notion de service public et de solidarité. On peut estimer que la restauration scolaire fait partie des obligations de solidarité de toute la commune et de tous les habitants d'une commune. Ou on peut considérer que je n'ai pas d'enfant, cela ne m'intéresse pas, n'ont qu'à payer que ceux qui ont des enfants etc...Mais alors on rentre dans une logique sur laquelle il faut être prudent. Moi je n'habite pas dans le super Magagnosc alors on va refaire les trottoirs du Super Magagnosc ou mettre un feu rouge donc je ne suis pas d'accord. Je développe car c'est la notion de solidarité, moi je n'ai pas un cancer alors je ne veux pas payer pour ceux qui ont un cancer. La question de solidarité : on commence par là et on finit comme ça. Alors qu'est-ce qui doit être payé par les usagers ? C'est une question de fond. La solidarité est plus que jamais nécessaire. Si on touche au principe de toute société et de vie sociale, sous des prétextes d'économie (que l'on pourrait revoir autrement) on glisse d'une notion d'usager à une notion de client. On liquide toute notion de service public dans tous les domaines et au nom du même principe. Nous ne voterons pas cette délibération car elle est contraire à la notion de solidarité qui est une notion essentielle.

Monsieur le Maire

Je souhaite vous rassurer sur le fait que la solidarité est bien présente. La preuve c'est que dans le même groupe vous votez Monsieur CASSARINI et vous-même à l'inverse des choses. Monsieur CASSARINI parce qu'on introduit le principe de quotient familial qu'il qualifie de socialiste et vous qui évoquez le fait qu'il ne faut pas brader la question de la solidarité et vous avez raison. Il ne faut pas la brader d'autant plus dans les situations conjoncturelles les plus difficiles qui sont les nôtres.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous n'admettez pas la diversité, moi je l'admets et je la trouve féconde, y compris au conseil municipal.

Monsieur le Maire

Cela ne me choque pas mais il faut de la cohérence dans la conduite d'un projet politique.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous sommes cohérents, nous votons contre.

Monsieur le Maire

Je ne suis pas contre la diversité car j'ai beaucoup de plaisir à parler avec vous. J'apprécie nos échanges. Je suis ouvert à des éclairages différents.

Monsieur Paul EUZIERE

Il y a dans votre groupe des élus, et des élus en situation de responsabilité, qui ont été adjoints, et qui sont adjoints, et qui votaient une chose et son contraire comme pour le « Foulon ». Il y a une cohésion, une cohérence et cette cohérence ça ne s'exerce qu'à un moment donné et pas dans la durée.

Monsieur le Maire

Pas du tout, lorsque vous avez un chef de groupe qui prend des fonctions, des responsabilités...

Monsieur Paul EUZIERE

Il fait voter une fois dans un sens, une fois dans un autre.

Monsieur le Maire

Je n'ai jamais fait voter dans deux sens.

Monsieur Paul EUZIERE

Je ne dis pas que c'est vous.

Monsieur le Maire

Je préside le conseil municipal depuis mars 2014. Tout ce qui a été voté par le passé n'est pas mon problème. Pour revenir sur la question de la solidarité, je partage le fait que nous devons la conserver. Nous sommes dans une société de consommation mais on ne doit pas se restreindre à cela car ce serait pauvre humainement. Nous avons travaillé longuement pour étudier les contraintes financières qui sont les nôtres parce qu'un contrat a été signé avec la Sodexo, nous liant jusqu'en 2021. Nous avons contacté le Directeur de la Sodexo afin d'ouvrir une discussion pour faire évoluer le dossier. Nous souhaitons de nouvelles choses. Nous avons souhaité approfondir ces questions avec l'idée de la solidarité en introduisant le coefficient familial.

Madame Dominique BOURRET

Il n'y a pas eu d'augmentation auprès des familles depuis janvier 2012. Les services vont travailler dès maintenant pour récupérer les quotients familiaux et la première facturation interviendra au mois d'octobre. Les familles seront prévenues du montant dès que la délibération aura été votée en juin. Cela leur laissera quatre mois pour prendre en compte ces augmentations ou ces non-augmentations car je vous rappelle que le prix plancher concerne beaucoup de familles grassoises. Les produits présentés sont des produits de qualité, la satisfaction des convives est très importante. Je vais vous donner les tarifs que j'ai récoltés sur des communes voisines de strates équivalentes :

Pour Grasse :

- en maternelle en DSP 4.13 €
- en élémentaire en DSP 4.55 €

Saint-Laurent du Var en régie 5.04 €.

Cannes en DSP 5.97 €

Antibes en régie 7.00 €

Cagnes sur Mer en régie 9.50 €

Monsieur le Maire

C'est un bon éclairage. C'est le prix coûtant sans participation des communes.

Madame Dominique BOURRET

Grace à ce dispositif de la Sodexo, nous avons pu réaliser cinq selfs dans les écoles. Ils sont très appréciés par les enfants, par le personnel, et il nous reste six selfs à réaliser d'ici la fin de ce contrat. Onze selfs, sur nos vingt trois établissements, qui donnent satisfaction à tout un chacun. Je vous rappelle que pour le financement de ces selfs c'est un partenariat avec la Sodexo qui sur chaque repas met dans une cagnotte dix centimes. Pour les négociations, il reste encore quelques années. Il y a une nouvelle Direction Régionale qui nous a paru très ouverte, une nouvelle Direction locale que nous avons rencontrée. Vous dire aussi que nous devons aller déjeuner là bas. Il suffit de trouver un jour pour visiter et regarder le fonctionnement. Nous pouvons mettre en place, si Monsieur le Maire en est d'accord, une commission un peu informelle mais importante pour réfléchir sur les choses à mettre en place d'ici la fin de la DSP et pour anticiper la suite.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Les deux positions émises une par Monsieur CASSARINI et l'autre par Monsieur EUZIERE, très sincèrement, se comprennent. Moi, je vais aller dans votre sens, Monsieur le Maire, car je pense que votre initiative va dans le bon sens. Le fond du problème c'est de dire aux gens : « responsabilisez-vous ». Un repas qui n'a pas bougé depuis trois ans, ce n'est pas normal. On entretient les usagers dans la pensée que ça va toujours rester au même prix. Nous voterons cette résolution car elle va dans le bon sens. Avec mon groupe, nous nous portons volontaires pour goûter les plats.

Monsieur le Maire

Nous allons tous aller sur place. J'appelle de mes vœux pour que nous puissions travailler afin d'améliorer les questions de qualité, d'intégration de produits de notre terroir dans la cuisine centrale. Je souhaite que l'on puisse travailler sur les délais restants et l'après. Il faut ouvrir ce débat pour parler avec la Sodexo et des experts extérieurs. Nous devons nous préoccuper de demain. Après l'amortissement de cette cuisine, quel sera son avenir ?

Madame Dominique BOURRET

Ne pensez pas que je sois un fervent défenseur de DSP. Dans ce contrat, du point de vu social, la Sodexo participe aux impayés à hauteur de 50%.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

2015 - 86 RYTHMES SCOLAIRES PARTICIPATION FINANCIERE AUX NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Madame Dominique BOURRET

Je souhaite dire que les services on fait un travail remarquable dans toutes ces délibérations. Depuis septembre 2014, la ville de Grasse a dû mettre en place la réforme des nouveaux rythmes scolaires imposés par l'Etat, qui s'est traduit par la prise en charge de 3 heures d'activités pour les 3.660 enfants de la commune inscrits auprès du service jeunesse de la ville de Grasse. La 1^{ère} année, Monsieur le Maire a souhaité la gratuité, pour les familles, de ce nouveau temps d'animation périscolaire. Cette mise en place s'est faite à la demande de l'Etat, ce dernier n'intervient néanmoins dans le financement qu'à hauteur de :

- 50 € par an et par enfant scolarisé sur la commune dans le cadre d'un fond d'amorçage,

- 54 € par an au maximum par enfant fréquentant les activités par l'intermédiaire de la Caisse d'Allocations Familiales.

Après 7 mois de fonctionnement, la dépense nouvelle pour la commune, engendrée par la mise en place du dispositif, est de 290 € par an et par enfant inscrit et après déduction des aides de l'Etat, il reste 170 € par an et par enfant. La 1^{ère} année, c'est la solidarité des grassois qui a permis de prendre en charge la dépense. L'Etat n'exclut pas qu'une participation puisse être demandée aux familles. En calculant, à partir d'un taux d'effort appliqué au quotient familial, cela permettrait de maintenir les activités proposées aux enfants tout en maîtrisant l'impact sur le budget de la commune. Ce taux d'effort pourrait être de 0,4 % du quotient familial pour 1 heure. Le nombre d'heures d'activités par mois pourrait être rapporté à 1 jour ½.

Ce qui donne le calcul suivant : $QF \times 0,4 \% \times 1,5 \text{ j}$ pour un forfait mensuel.

Ce tarif mensuel pourrait être encadré par :

- un prix « plancher » de 2,50 €. Cela correspond à un quotient familial de 420 € ou moins soit un revenu mensuel de 1260 € pour une famille ayant 2 enfants. La participation annuelle serait de 25 €.
- un prix « plafond » de 12 €. Cela correspond à un quotient familial de 2000 € soit un revenu mensuel de 6 000 € pour une famille ayant 2 enfants. Une participation annuelle serait de 120 €.
- Un prix « unique » pour tous les enfants non domiciliés sur la commune de Grasse de 17 € par mois, soit une participation annuelle de 170 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter la participation financière des NAP selon le calcul suivant : $QF \times 0,4 \% \times 1,5 \text{ j}$ pour un forfait mensuel, adopter un prix plancher de 2,50 € pour un QF de 420 € ou moins, adopter un prix plafond de 12 € pour un QF de 2000 € ou plus et adopter un prix unique pour les enfants non domiciliés sur la commune de Grasse de 17 €.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Ce qui me gêne dans cette délibération, c'est le fait que l'Etat lance une mesure et ensuite en fait peser la charge sur les communes. Ne pourrions-nous pas adresser une motion, une action collective pour dénoncer ce qui est déjà dénoncé mais de façon formelle ?

Monsieur le Maire

Nous avons fait cette démarche. L'Etat lance une mesure mais ne la finance pas. Nous sommes gênés par la même chose et cette délibération tend à dire que les collectivités ne doivent pas porter ces questions là. Les enseignants, les directeurs, les parents, les ATSEM, les services techniques, les collectivités, les enfants ne sont pas d'accord. Cependant, la Loi s'applique et je ne peux pas faire un blocus dans mes écoles. Effectivement, nous devons mener un éclairage de nos parlementaires pour dire à quel point cette Loi est rejetée sur le terrain et à quel point elle est inadaptée. J'ai entrepris ce travail avec François BARROIN afin que nous puissions porter un ras le bol des collectivités. 500 000 € de périscolaire sur la ville de Grasse aurait été mieux ailleurs. J'adresse mes félicitations aux équipes de la ville de Grasse coordonnées par Dorothee POPHILLAT, de Gilou RUSSEIL, de l'ensemble des ATSEM des écoles qui ont pris beaucoup sur elles. Le personnel a dû gérer la brutalité et l'insatisfaction des parents vis-à-vis de cette réforme. Je ne suis pas d'accord avec cette réforme mais j'ai été obligé de mettre en œuvre l'application de cette Loi qui s'impose à nous.

Madame Dominique BOURRET

Je souhaite rendre hommage au service culturel, au service sportif, aux diverses associations, au service jeunesse, aux animateurs. La mise en place de cette réforme a été un véritable tsunami et j'ai beaucoup souffert pour les équipes qui ont beaucoup travaillé. On ne s'attendait pas à ce mécontentement. L'évaluation est faite au bout de sept mois et l'insatisfaction diminue. Nous allons apporter des améliorations dans les formations et nous allons amoindrir les coûts. Je ne peux pas vous dire l'économie qui sera réalisée car nous ne connaissons pas le nombre d'enfants inscrits à la rentrée. Il est probable que le coût des NAP va faire partir quelques familles. Je le regrette car ce qui est proposé aux enfants est de qualité. Si nous n'avons pas d'activités périscolaires, il faudrait tout de même garder les enfants et cela aurait un coût et de plus cela serait accidentogène.

Monsieur Paul EUZIERE

On parle du bien être de l'enfant mais il a des journées encore plus longues. Je ne reviendrai pas sur la protestation unanime des Maires de France qui ont alerté sur le coût. Pour les familles, on met le doigt dans un engrenage. Aujourd'hui la somme est dérisoire mais demain elle peut être différente car on dira que cela coûte plus cher et on augmentera sensiblement les tarifs. On vote un certain nombre d'augmentations de tarif, de mise en place de tarifs nouveaux, etc. A la fin du mois, pour les familles, ça va faire plus. Donc pour ces raisons nous votons contre.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Nous avons la même position que pour la délibération précédente. Cela va dans le bon sens. Le sens de responsabiliser les gens. Je pense qu'il y aura moins d'enfants inscrits, ce qui permettra d'alléger la charge de la ville par voie de conséquence. Et je dirai aux parents qui sont mécontents de cette Loi qu'il fallait réfléchir au moment de voter.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord avec vous.

Monsieur Paul EUZIERE

Cette réforme est détestable mais je ne suis pas sûr qu'elle n'était pas dans les cartons depuis un certain temps y compris avec le Ministre précédent de l'Education Nationale.

Monsieur le Maire

Les enfants sont dans la rue à des âges qui sont très perturbants.

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2015 - 87 CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE
 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet de voter les subventions aux associations pour les interventions en faveur de la jeunesse de 3 à 18 ans pour l'année 2015 pour un montant de 1 432 648 €..

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 88 INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION
AU PROFIT DE LA VILLE DE GRASSE
SUR LA PROPRIETE DE MONSIEUR IMBO – 100 AVENUE DE LA BASTIDE**

Madame Nicole NUTINI

Il convient de régulariser par convention, la servitude de passage d'une canalisation publique d'eaux pluviales existante, au profit de la ville de Grasse. Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 89 CONVENTION VILLE DE GRASSE/ERDF
POUR LES TRAVAUX AVENUE JEAN MAUBERT**

Madame Nicole NUTINI

L'entreprise ERDF et la ville de Grasse renouvellent respectivement le réseau HTA et le réseau public d'eau potable, qui ont le même tracé sur l'avenue Jean Maubert. Une coordination a été mise en place pour les travaux et la ville de Grasse posera l'ensemble des réseaux en fouille commune. Une convention est nécessaire entre la commune et ERDF, afin de fixer les modalités techniques et financières de mise en œuvre de ces travaux. Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015 - 90 TARIFICATION APPLICABLE AU MARCHÉ
DU COURS HONORE CRESP**

Madame Valérie DAVID

Il s'agit de fixer une tarification d'occupation du domaine public à l'occasion du marché hebdomadaire et polyvalent sur le Cours Honoré Cresp. Il convient donc de déterminer la tarification dudit marché, à savoir :

1,50 € du MI et par jour du 16 septembre au 14 juin.

et

3,00 € du MI et par jour du 15 juin au 15 septembre.

Cette tarification sera applicable à toute autre forme de marché se tenant en ces lieux et particulièrement pour les marchés nocturnes de la période estivale. Je vous demande de bien vouloir notifier que ces tarifs entreront en vigueur à compter du mois d'avril 2015 et approuver la nouvelle grille tarifaire que j'ai présentée.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 - 91 RETIREE

2015 - 92 ORGANISATION DE LA SEMAINE DE LA TOSCANE

Madame Catherine BUTTY

Dans le cadre du jumelage avec la ville de Carrare, une société italienne a souhaité en partenariat avec la ville de Grasse, organiser sur le Cours Honoré Cresp, une semaine toscane du 22 au 30 mai 2015. Durant cette semaine les produits typiques de la Toscane et de Carrare seront présentés: produits culinaires, artisanaux, marbrerie et boissons. La ville mettra à disposition de la société une partie du Cours Honoré Cresp ainsi que du matériel technique nécessaire au déroulement de la manifestation. La société italienne sera en charge des animations, de la restauration et des activités. Une convention annexée à cette délibération fixe les conditions et les modalités du partenariat pour cette semaine toscane.

La Commission qualité de vie ayant été saisie dans sa séance du 1er avril 2015, je vous demande de bien vouloir approuver le principe de la manifestation "semaine toscane", approuver les termes de la convention et autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ainsi que tous les documents, contrats et avenants nécessaires à la mise en œuvre de cette manifestation.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 – 93 RETIREE

Monsieur le Maire

Je vous remercie pour la qualité de nos débats positifs et constructifs.

La séance est levée à 19h40.